

VIII - PRODUCTION DE DEFENSE ET LOGISTIQUE DEFENCE PRODUCTION AND LOGISTICS

1959-1967

SOMMAIRE

INTRODUCTION

Liste par ordre numérique des organismes étudiés

A - LA COOPÉRATION DANS LE DOMAINE DE LA PRODUCTION DE DÉFENSE DE 1959 À 1966 : LES GROUPES DE TRAVAIL CHARGÉS DE L'ÉVALUATION DE LA COOPÉRATION

Introduction

AC/142 - Groupe de travail mixte sur la coopération en matière d'armement (1959)

AC/216 - Groupe de travail de haut niveau sur la coopération en matière de recherche, de mise au point et de production (1962)

AC/253 - Groupe exploratoire sur l'étude de la procédure NBMR (1965-1966)

B - LE COMITÉ D'ARMEMENTS

AC/74 - Comité d'Armements (1959-1966)

Les groupes restreints du Comité d'Armements (1963-1965) :

AC/74(TOR)	- Mandats
AC/74(BA)	- Accords de base
AC/74(GG)	- Guide général à l'usage des groupes du Comité d'Armements
AC/74(LAB)	- Utilisation du sigle "OTAN"
AC/74(STORAM)	- Stockage des munitions
AC/74(DATAP)	- Coordination de la transmission et du traitement des données

C - LES GROUPES CONSULTATIFS OTAN POUR LES FORCES NAVALES, AÉRIENNES ET TERRESTRES

Introduction

AC/141 - Groupe directeur naval de l'OTAN, puis Groupe consultatif OTAN pour les forces navales (1959-1965)

AC/225 - Groupe consultatif OTAN pour les forces terrestres (1963-1965)

AC/224 - Groupe consultatif OTAN pour les forces aériennes (1963-1965)

**VIII - PRODUCTION DE DEFENSE ET LOGISTIQUE
1959-1967**

INTRODUCTION

L'évolution de la politique de défense

Les succès soviétiques dans l'espace (Spoutnik en 1957, le premier homme dans l'espace en 1961) marquèrent le début d'une course aux armements destinée à essouffler l'adversaire.

Ils eurent pour conséquence une réévaluation de la politique de défense occidentale et l'introduction des armes nucléaires dans les plans de défense. Les chefs de gouvernements réunis à Paris en 1957 décidèrent que la puissance défensive de l'OTAN devait tenir compte des réalisations technologiques les plus récentes en matière d'armement et qu'il était nécessaire à cette fin de constituer des stocks d'ogives nucléaires et de prévoir la mise à disposition du Commandement allié en Europe d'engins balistiques de moyenne portée.

L'évolution se fit dans le sens d'un infléchissement de la stratégie vers plus de souplesse. La doctrine de la représaille nucléaire massive fut remplacée par celle de la "riposte graduée", qui vise à proportionner la riposte à la menace et à l'enjeu, suivant une escalade savante allant du conflit conventionnel à la guerre nucléaire. Cette stratégie implique la possession d'une panoplie complète et bien équilibrée d'armes de type classique et de type nucléaire.

Pour renforcer les forces conventionnelles et, dans le domaine nucléaire, développer de nouveaux moyens de riposte, les autorités militaires de l'OTAN recherchèrent les moyens d'une coordination plus efficace au sein de l'Alliance.

La coopération au sein de l'OTAN : les procédures

Les activités des comités et groupes de travail s'exerçaient depuis 1952 dans le cadre de la Division Production et Logistique du Secrétariat international (voir (DES(94)2, partie VIII, pp. 4-5). Celle-ci est devenue en octobre 1960 Division Production, Logistique et Infrastructure. Avec la réorganisation qui s'effectua lors du transfert à Bruxelles, elle fut rebaptisée, le 1er septembre 1967, Division du soutien de la défense (DS), titre plus large qui prend en compte la notion de recherche pour la défense.

La Division Production et Logistique s'était efforcée d'établir un plan de production coordonnée à long terme, sans grand succès. Elle obtint en 1954 la création d'un Comité de Production d'Armements (AC/74) qui prit en main tous les groupes d'experts relatifs aux armements. A cette époque, le seul projet qui aboutit à un programme commun de production en série fut le chasseur léger d'appui tactique de l'OTAN (Fiat G.91).

En 1958, les attributions du Comité de Production d'Armements furent élargies pour lui permettre de connaître des problèmes avant que soit atteint le stade de la production, donc au niveau de la recherche et du développement. Cette évolution, contemporaine des débuts de la coopération en matière de recherche scientifique, fut marquée par un changement d'appellation du Comité qui devint Comité d'Armements.

Ensuite, l'histoire du Comité d'Armements de 1959 à sa dissolution est celle de la mise en place de procédures destinées à faciliter l'émergence et la réalisation de projets communs de fabrication d'armes.

En novembre 1959, le rapport du groupe AC/142¹ sur la coopération en matière d'armement (C-M(59)82) fut approuvé par le Conseil. Il préconisait un nouvel ensemble de méthodes de coopération, fondées sur la définition de "Besoins militaires de base OTAN (NBMR)" (voir encadré), dont les autorités militaires étaient la cheville ouvrière. La procédure couvrait l'ensemble du processus de réalisation d'un matériel donné de sa conception à sa fabrication en série.

A la demande des Ministres de la Défense (C-R(60)33, II), des groupes de travail mixtes ad hoc furent créés l'année suivante par le Comité d'Armements pour mettre en oeuvre le C-M(59)82. Ce fut le programme des "Vingt projets" (1960). Les travaux des groupes se révélèrent décevants. Ils favorisèrent les échanges de renseignements mais sans déboucher sur des programmes concrets de production.

Les "Vingt projets" eurent cependant le mérite de stimuler l'effort de coopération et d'accélérer la réalisation de certains projets qui existaient déjà. Signalons le lancement entre 1960 et 1962 des programmes de fabrication de l'avion F.104G Starfighter, de la torpille américaine Mark 44, des deux missiles air/sol AS.30 et Bullpup.

L'examen critique du programme fut confiée en juin 1962 à un groupe ad hoc (AC/216), dont les recommandations (C-M(62)114) furent largement reprises par les Ministres en décembre 1962. Ils prirent des décisions visant à donner un nouvel élan à la coopération par l'amélioration des méthodes de travail et, surtout, réaffirmèrent la volonté politique d'aboutir à des résultats.

La mise en oeuvre du C-M(62)114 fut à l'origine de la création, en mars 1963, des deux Groupes consultatifs OTAN pour les forces terrestres (AC/225) et aériennes (AC/224) chargés d'identifier des projets communs de coopération, sur le modèle du Groupe directeur naval de l'OTAN (AC/141) créé en 1958, qui reçut pour sa part un statut officiel (C-M(63)13).

Cette réorganisation ne remettait pas en cause les procédures générales établies dans le C-M(59)82.

En avril 1964, afin que les autorités militaires disposent pour formuler leurs NBMR de conseils scientifiques et techniques suffisants, le Conseil créa un Comité des Directeurs de la recherche pour la défense (AC/243) qui fut chargé de donner des avis et de faire entreprendre des travaux dans le domaine de la recherche appliquée relative aux armes nouvelles.

En dépit des progrès obtenus, les résultats furent jugés insuffisants. Fin 1965, on dénombrait sept ou huit grands programmes de production seulement. A l'exception de l'avion patrouilleur de marine de l'OTAN, aucun n'avait eu un NBMR comme point de départ.

En octobre 1965, un groupe exploratoire (AC/253) fut chargé de faire le bilan de la coopération. Son rapport approuvé en mai 1966 par le Conseil (C-M(66)33(Révisé)) énonce les nouveaux principes sur lesquels devait reposer

¹ Voir pour la création du AC/142 le rapport DES(94)2, part. VIII, pp. 13-14.

la coopération. Il proposa des méthodes radicalement nouvelles qui exigeaient un certain nombre de changements dans la structure de l'Organisation.

Sur le plan des procédures, la méthode NEMR, qui avait démontré son inefficacité, fut abandonnée et l'initiative des projets laissée désormais aux pays.

Le Comité d'Armements fut supprimé en septembre 1966.

Les trois Groupes consultatifs OTAN pour les forces navales, terrestres et aériennes furent transformés en Groupes OTAN sur l'armement des forces navales, terrestres et aériennes, dotés de mandats beaucoup plus larges. Ils ont commencé à fonctionner fin 1966.

Le Comité des Directeurs nationaux de la Recherche pour la défense a continué à fonctionner jusqu'à la fin de l'année et est devenu "Groupe de la recherche pour la défense" à partir du 1er janvier 1967.

Les groupes de travail mixtes ad hoc, groupes d'experts, commissions et autres organismes existants dépendant de l'ancien Comité d'Armements ont été rattachés à l'un ou l'autre de ces quatre groupes, et l'examen de leurs activités réparti entre les sous-commissions créées au sein des groupes.

Enfin, on a créé un organisme de haut niveau, la Conférence des Directeurs nationaux des armements (CNAD) (AC/259), qui a été placée sous l'autorité du Conseil. Elle a tenu sa première réunion du 13 au 15 février 1967.

Début 1967 était en place dans ses grandes lignes l'organisation qui existe actuellement.

-:-

Nous avons étudié successivement

- les groupes établis par le Conseil pour organiser ou réformer les procédures de coopération dans le champ de la production d'armements (partie A)

- le Comité d'Armements (AC/74), dont l'action s'étend à la production de défense dans son ensemble (partie B)

- les groupes consultatifs OTAN pour les forces (partie C)

- puis les différents groupes de travail qui ont travaillé sur des projets précis, en les regroupant en grandes rubriques : matériel et munitions, électronique, missiles, aéronautique, armement naval, questions générales (partie D). La méthode de description est la même que celle appliquée précédemment : on a indiqué pour chacun les circonstances de la création, les transformations subies s'il y a lieu et la date et la raison de la dissolution, ou du maintien lorsque les travaux se prolongent au-delà de 1967.

En raison de la date charnière de septembre 1966 et de la mise en place dans les mois suivants de structures nouvelles, on a étudié tous les groupes en activité jusqu'à leur dissolution définitive fin 1966 ou début 1967. Lorsque les activités ont été poursuivies, elles l'ont de toute façon été dans un cadre différent.

Nous avons pris en compte tous les groupes mis en place par le Comité d'Armements avant sa dissolution en septembre 1966 (à l'exception de deux), même ceux créés en 1966.

C'est ainsi que le groupe AC/254 sur le pontage, créé en 1966 et dissous quelques semaines plus tard, a été traité. En revanche, le groupe d'experts sur l'inspection et le contrôle de qualité (AC/250), établi en janvier 1965 (AC/74-R/157, V), et le groupe sur les conditions de sécurité dans le transport et le stockage des munitions et explosifs militaires (AC/258), créé en juin 1966 (AC/74-R/179, IV), n'ont pas été retenus faute de temps. L'un et l'autre n'ont connu un réel développement qu'après 1967 et sont d'ailleurs toujours en activité aujourd'hui.

Les sous-groupes, équipes de travail spécialisées, etc., mis en place par les groupes de travail ont été identifiés systématiquement et leur création replacée dans le contexte plus général du travail du groupe dont ils dépendaient. Les contraintes de temps n'ont pas permis de les décrire plus précisément.

Viennent à la fin les groupes sur la logistique (partie E).

Les documents de la réunion, puis Comité des Directeurs de la recherche pour la défense (AC/243), dont les activités touchent à la fois aux questions scientifiques et aux problèmes d'armement ont été traitées dans la partie XII de ce rapport. C'est seulement en janvier 1967 que la responsabilité exercée par le Secrétariat international sur le Groupe de la Recherche pour la défense (AC/243) sera transférée de la Division des affaires scientifiques à celle de la Division Production, Logistique et Infrastructure.

Les documents de tous ces groupes ont été microfilmés, sauf indication contraire dans le texte, et, dans la grande majorité des cas, sont disponibles dans la collection chronologique.

Des listes document par document ont été établies pour tous les groupes et leurs sous-groupes. Elles forment de volumineux volumes d'annexes, malheureusement peu maniables, dans lesquels ils sont présentés par ordre numérique des cotes à la suite du Comité d'Armements.

Les besoins militaires de base OTAN
(NBMR)

De 1959 à 1966, les autorités militaires de l'OTAN ont donné l'impulsion aux travaux de recherche, de développement et de production commune d'armements menés au sein de l'OTAN par la procédure des besoins militaires de base OTAN, dite procédure NBMR (*NATO Basic Military Requirements*).

La procédure s'applique aux trois armes.

Les besoins militaires de base OTAN concernant tel ou tel matériel sont formulés et définis par le Groupe permanent sur les conseils du Comité militaire. Les pays membres commentent ces besoins.

Toute organisation de l'OTAN peut présenter un projet de besoin militaire de base OTAN, mais le projet ne devient un NBMR officiel qu'après avoir été soumis au Groupe permanent pour étude approfondie.

Une fois recueillis les avis et observations des principaux commandements militaires de l'OTAN, le projet de NBMR est rédigé sous sa forme définitive par le Groupe permanent, puis soumis au Comité militaire ; en cas d'approbation, un conseiller est nommé pour le projet par l'un des hauts commandements militaires de l'OTAN.

Le projet de NBMR est alors adressé au Comité d'Armements, qui le transmet à un groupe de travail mixte ad hoc existant ou constitue un nouveau groupe de travail pour l'étudier de façon approfondie, tant au point de vue des caractéristiques militaires qu'au point de vue des spécifications techniques. Les autorités militaires de l'OTAN sont représentées au sein des groupes de travail mixtes ad hoc à titre d'observateurs et de conseillers pour fournir des directives.

Elles assument la pleine responsabilité du projet dès lors qu'il s'est concrétisé et que les matériels sont disponibles pour essais militaires.

**Liste par ordre numérique
des organismes étudiés dans la partie Production de défense
1959-1966**

AC/41	Groupe d'experts sur les aciers et autres métaux pour armes	Group of experts on steel and other metals for weapons	(1953) 1959-1963
AC/55	Groupe d'experts sur l'interchangeabilité des éléments de véhicules	Group of experts on interchangeability of vehicles components	(1953) 1959-1966
AC/60	Groupe d'experts sur les poudres et explosifs	Group of experts on propellants and explosives	(1954) 1959-1967
AC/61	Groupe d'experts sur le matériel de protection contre la guerre chimique	Group of experts on equipment for protection against chemical warfare	(1954) 1959-1961
AC/67	Groupe d'experts sur les pièces détachées, les tubes et les pièces de rechange pour le matériel électronique	Group of experts on components, electronic valves/tubes and spare parts for electronic equipment	(1954) 1959-1965...
AC/72	Commission d'experts sur le canon et la munition 40/70	40/70 ammunition panel	(1954) 1959-1963
AC/73	Commission d'experts sur la masse oscillante 40/70	40/70 elevating mass panel	1959-1961
AC/74	Comité d'Armements	Armaments Committee	(1958) 1959-1966
AC/79	Commission d'experts sur l'affût 40/70	40/70 carriage assembly panel	(1954) 1959-1960
AC/80	Groupe d'experts sur les techniques de fabrication des munitions	Group of experts on ammunition manufacturing techniques	(1954) 1959-1963
AC/82	Groupe d'experts sur la conversion des spécifications et dimensions des tracés de matériel aéronautique américain	Group of experts on the conversion of specifications and dimensions of drawings for US aircraft	(1954) 1959-1966...
AC/94	Groupe de travail sur la protection des renseignements techniques faisant l'objet de droits de propriété → Groupe de travail sur la propriété industrielle (1963)	Working group on the protection of proprietary technical information → Working group on industrial property	(1955) 1959-1965...
AC/105	Groupe d'experts sur l'emballage des munitions	Group of experts on packaging of ammunition	1959-1963
AC/106	Groupe d'experts sur le stockage des munitions	Group of experts on storage of ammunition	(1956) 1959-1964
AC/112	Comité OTAN des pipelines	NATO pipeline committee (NPC)	(1956) 1959-1965...
AC/116	Commission d'experts sur les munitions d'armes portatives	Small arms ammunition panel	(1956) 1959-1967
AC/117	Groupe d'experts sur la balistique extérieure	Group of experts on external ballistics	(1957) 1959-1967
AC/120	Comité de gestion Centre-Europe des pipelines	Central Europe pipelines policy committee	(1957) 1959-1965...
AC/130	Groupe d'experts sur le matériel de télécommunications	Group of experts on telecommunications equipment	(1957) 1959-1962
AC/135	Commission de codification des matériels	Codification of equipment panel	(1958) 1959-1965...
AC/139	Groupe de travail OTAN sur le HAWK	NATO working group on the HAWK	(1958)-1959
AC/140	Groupes d'experts sur les groupes électrogènes de campagne	Group of experts on field power units	1959-1964
AC/141	Groupe directeur naval de l'OTAN → Groupe consultatif OTAN pour les forces navales (1963) → Groupe OTAN sur l'armement des forces navales (1966)	NATO naval steering group → NATO naval advisory group → NATO naval armaments group	1958-1966...
AC/142	Groupe de travail mixte sur la coopération en matière d'armements	Joint working group on co-operation in the field of armaments	(1958)-1959
AC/145	Groupe de travail OTAN sur le Sidewinder	NATO Sidewinder working group	1959
AC/148	Comité des directeurs de l'organisation de la production du système HAWK	Board of directors of the HAWK production system	1959-1963
AC/149	Groupe ad hoc sur le matériel électronique pour la défense aérienne	Ad hoc group on electronic equipment for air defence	1959-1960
AC/150	Groupe ad hoc sur la production coordonnée en Europe de la torpille US Mark 44	Ad hoc group on co-ordinated production in Europe of the US Mark 44 torpedo	1959-1960
AC/152	Groupe de travail sur le financement multilatéral de la phase prototype de l'avion patrouilleur de marine de l'OTAN	Ad hoc group on the multilateral financing of the NATO maritime patrol aircraft R&D phase	1959
AC/153	Groupe de travail exploratoire sur les problèmes relatifs aux munitions classiques	Exploratory working group on conventional ammunition problems	1959-1960
AC/156	Groupe ad hoc sur la mise en service de la cartouche OTAN de 7,62 mm et des armes légères capables de la tirer	Ad hoc group on the bringing into service of the NATO 7.62 mm round and of small arms able to fire it	1959-1960
AC/157	Groupe directeur du programme Sidewinder OTAN	NATO Sidewinder programme directing group	1960-1963
AC/160	Groupe d'experts sur les instruments d'optique	Group of experts on optical instruments	1960-1967

² Année de diffusion des premiers documents d'un groupe lorsque la date de création de celui-ci est antérieure à 1959.

AC/161	Groupe de travail sur la politique et l'organisation générales en matière de codification OTAN des matériels	Working group on general policy and organization governing the NATO codification of equipment	1960
AC/162	Groupe ad hoc sur le matériel infrarouge	Ad hoc group on infra-red equipment	1960
AC/163	Groupe exploratoire sur la défense contre les avions volant à très basse altitude	Study group on defence against very low-flying aircraft	1960
AC/164	Groupe de travail sur les engins guidés tactiques air/sol à courte portée	Working group on tactical short-range air/surface guided missiles	1960
AC/167	Groupe d'experts sur la production de la torpille US Mark 44	Group of experts on the production of the US Mark 44 torpedo	1960-1967
AC/169	Groupe de travail mixte ad hoc sur l'avion S/VTOL d'attaque et de reconnaissance	Ad hoc mixed working group on V/STOL strike reconnaissance aircraft	1960-1966
AC/170	Groupe de travail mixte ad hoc sur l'avion de transport V/STOL à moyen rayon d'action	Ad hoc mixed working group on V/STOL medium range transport aircraft	1960-1962
AC/171	Groupe de travail mixte ad hoc sur un engin balistique tactique sol/sol à moyenne portée	Ad hoc mixed working group on a tactical medium range surface/surface ballistic missile	1960-1963
AC/172	Groupe de travail mixte ad hoc sur la défense antichar	Ad hoc mixed working group on anti-tank defence	1960-1967
AC/173	Groupe de travail mixte ad hoc sur un engin air/air (cap de collision)	Ad hoc mixed working group on an air/air missile (collision course)	1960-1962
AC/174	Groupe de travail mixte ad hoc sur les chars de combat et les véhicules blindés de combat et de transport	Ad hoc mixed working group on battle tanks and armoured fighting and transport vehicles	1960-1966
AC/175	Groupe de travail mixte ad hoc sur les matériels d'artillerie perfectionnés d'appui rapproché	Ad hoc mixed working group on advanced close support artillery weapons	1960-1967
AC/176	Groupe de travail mixte ad hoc sur un véhicule blindé de transport de personnel	Ad hoc mixed working group on an armoured personnel carrier	1960-1963
AC/177	Groupe de travail mixte ad hoc sur la guerre des mines terrestres	Ad hoc mixed working group on land mine warfare	1960-1967
AC/178	Groupe de travail mixte ad hoc sur les localisateurs de contre-batterie	Ad hoc mixed working group on counter-fire locators	1960-1967
AC/179	Groupe de travail mixte ad hoc sur un engin mer/air à courte portée pour navires de faible tonnage	Ad hoc mixed working group on a close-range ship/air missile for small ships	1960-1966
AC/180	Groupe de travail mixte ad hoc sur un engin mer/air à moyenne portée pour navires de faible tonnage	Ad hoc mixed working group on a medium-range ship/air missile for small ships	1962-1966
AC/181	Groupe de travail mixte ad hoc sur un système d'arme anti-sous-marine embarquée à longue portée	Ad hoc mixed working group on a long-range shipborne ASW weapon system	1960-1966
AC/182	Groupe de travail mixte ad hoc sur un matériel d'exploitation des données pour navires de faible tonnage (unités navales)	Ad hoc mixed working group on data-handling equipment for small ships (naval units)	1960-1966
AC/183	Groupe de travail mixte ad hoc sur le matériel de renseignement sur le champ de bataille	Ad hoc mixed working group on equipment for combat intelligence	1960-1967
AC/185	Groupe de travail mixte ad hoc sur la vision nocturne	Ad hoc mixed working group on night vision	1960-1967
AC/187	Groupe d'experts sur le matériel infrarouge proche et l'amplification de lumière	Group of experts on near infra-red equipment and image intensification	1961-1963
AC/188	Groupe de travail ad hoc sur l'engin REDEYE	Ad hoc working group on the REDEYE missile	1960-1966
AC/189	Groupe de travail mixte ad hoc sur un système d'arme sol/air à basse altitude	Ad hoc mixed working group on a low altitude surface/air weapon system	1960-1966
AC/190	Groupe de travail mixte ad hoc sur un système d'arme tactique air/sol version future	Ad hoc mixed working group on an advanced tactical air/surface weapon system	1960-1963
AC/191	Groupe de travail ad hoc sur l'engin AS.30	Ad hoc working group on the AS.30 missile	1961-1962
AC/192	Groupe de travail ad hoc sur l'engin BULLPUP	Ad hoc working group on the BULLPUP missile	1960-1962
AC/193	Groupe de travail mixte ad hoc sur les propergols solides	Ad hoc mixed working group on solid rocket propellants	1961-1963
AC/194	Groupe d'experts sur l'infrarouge lointain	Group of experts on far infra-red	1961-1967
AC/196	Groupe de travail mixte ad hoc sur la protection contre la guerre nucléaire, biologique, chimique	Ad hoc mixed working group on protection against NBC warfare	1961-1967
AC/197	Groupe de travail mixte ad hoc sur le minage rapide des eaux côtières par lancement à partir du rivage	Ad hoc mixed working group on shore launched mines for rapid mining of coastal waters	1961-1963
AC/198	Groupe de travail sur la logistique en temps de paix et en temps de guerre	Working group on logistics in peace and war	1961-1964

AC/205	Groupe de travail mixte ad hoc sur les calculateurs pour l'artillerie des forces terrestres	Ad hoc mixed working group on field army artillery computers	1961-1963
AC/206	Groupe de travail ad hoc sur la grenade antichar légère M.72	Ad hoc working group on the M.72 light anti-tank weapon	1962-1963
AC/207	Groupe de travail exploratoire sur les armes de 20 mm et leurs munitions	Exploratory working group on 20 mm weapons and their ammunition	1962
AC/215	Comité directeur OTAN pour la production de l'engin AS.30	NATO steering committee on the production of the AS.30 missile	1962-1966
AC/216	Groupe de travail ad hoc de haut niveau sur la coopération en matière de recherche, de mise au point et de production	High level ad hoc working group on co-operation in research, development and production	1962
AC/218	Groupe de travail mixte ad hoc sur l'identification des avions	Ad hoc mixed working group on the identification of aircraft	1963-1967
AC/220	Groupe de travail mixte ad hoc sur le matériel de télécommunications	Ad hoc mixed working group on telecommunications equipment	1962-1967
AC/221	Groupe de travail exploratoire sur les sources d'alimentation électrique difficiles à détecter	Exploratory working group on electrical power sources of low detectability	1963-1964
AC/222	Groupe d'experts sur les matériaux et techniques de fabrication des armes et des munitions	Group of experts on materials and manufacturing techniques for weapon and ammunition	1963-1966
AC/223	Groupe de travail mixte ad hoc sur les échanges de renseignements scientifiques et techniques	Ad hoc mixed working group on the exchange of scientific and technical information	1963-1965
AC/224	Groupe consultatif OTAN pour les forces aériennes → Groupe OTAN sur l'armement des forces aériennes (1966)	NATO Air Force advisory group → NATO Air Force armaments group	1963-1966...
AC/225	Groupe consultatif OTAN pour les forces terrestres → Groupe OTAN sur l'armement des forces terrestres (1966)	NATO Army advisory group → NATO Army armaments group	1963-1966...
AC/229	Groupe ad hoc sur les suites à donner au C-R(63)24, para. 21(2) et (3) : intégration du soutien logistique pour les armes modernes en temps de paix et en temps de guerre	Ad hoc group on follow-up to C-R(63)24, para. 21(2) et (3) : integration of logistic support for advanced weapons in peace and war	1963
AC/230	Comité directeur OTAN de production coordonnée de la grenade antichar légère M.72	NATO steering committee of the production of the M.72 light anti-tank weapon	1963
AC/231	Groupe de travail exploratoire sur les moteurs polycarburants	Exploratory working group on multi-fuel engines	1964
AC/235	Groupe de travail mixte ad hoc sur l'identification des sous-marins	Ad hoc mixed working group on the identification of submarines	1965-1966
AC/236	Groupe de travail mixte ad hoc sur les mines de fond d'exercice récupérables	Ad hoc mixed working group on recoverable exercise groundmines	1964-1966
AC/238	Groupe de travail exploratoire sur la transmission et le traitement des données	Exploratory working group on data transmission	1964-1965
AC/239	Groupe d'experts sur une famille d'armes portatives post-1970	Group of experts on a post-1970 family of small arms	1964-1967
AC/240	Groupe d'experts sur les hélicoptères	Group of experts on helicopters	1964-1967
AC/241	Groupe d'experts sur les sources d'alimentation électrique	Group of experts on electrical power sources	1964-1967
AC/242	Groupe d'experts sur les moteurs polycombustibles	Group of experts on multi-fuel engines	1964-1966
AC/243	<i>Comité des Directeurs nationaux de la recherche pour la défense</i> (R) voir partie XII	<i>Committee on Defence Research Directors</i>	1964-1966...
AC/252	Groupe d'experts sur les matériels et méthodes de mesures météorologiques	Group of experts on meteorological measuring techniques and equipment	1965-1967
AC/253	Groupe exploratoire sur l'étude de la procédure NBMR	Exploratory group on the NBMR procedure	1965-1966
AC/254	Groupe exploratoire sur le pontage et le franchissement des "coupures"	Exploratory group on bridging and gap crossing	1966

A - LA COOPÉRATION DANS LE DOMAINE DE LA PRODUCTION D'ARMEMENTS DE
1959 À 1966 : LES GROUPES DE TRAVAIL CHARGÉS DE L'ÉVALUATION DE LA
COOPÉRATION

Introduction

La question de la coopération en matière de production coordonnée d'armements par les pays membres de l'OTAN a été examinée plusieurs fois et a donné lieu de 1959 à 1966 à la création par le Conseil permanent de plusieurs groupes de travail chargés de réfléchir à la mise en place ou à l'amélioration des procédures visant à coordonner les efforts des autorités militaires et des organismes civils de l'OTAN en ce domaine.

Les procédures adoptées se sont révélées difficiles à mettre en oeuvre et peu efficaces. Plusieurs facteurs expliquent ces résultats décevants, en premier lieu les intérêts nationaux divergents et le désir des pays technologiquement les plus avancés de maintenir leurs industries à l'avant-garde du progrès.

Dans un premier temps, fin 1958-début 1959, fut mise au point la procédure dite NBMR (*NATO Military Basic requirements*), qui visait à définir les besoins militaires de base de l'OTAN pour tel ou tel type de matériel. Cette approche s'est révélée trop rigide au bout de quelques années et peu efficace sur le plan des résultats concrets. Le seul matériel produit en commun fut l'avion patrouilleur de marine OTAN. Peu de chose en comparaison du nombre importants de NBMR promulgués.

L'échec de la méthode NBMR a amené l'Organisation à élaborer, en 1966, un nouveau concept, plus souple, qui a débouché sur la dissolution du Comité d'Armements en septembre 1966 et sur une réorganisation complète de l'ensemble des organismes chargés de la production de défense.

Les groupes chargés d'étudier le problème à partir de 1959 ont régulièrement souligné dans leurs rapports qu'il dépassait largement le cadre de la procédure et que tout résultat concret dépendait de la volonté politique de coopérer, nécessité réaffirmée par le Conseil à plusieurs reprises. Toute la question était de savoir de quelle manière les besoins formulés par les autorités militaires de l'OTAN pouvaient être harmonisés avec les plans d'équipement nationaux.

Nous examinerons successivement les trois groupes chargés d'étudier les méthodes à mettre en oeuvre pour mettre en place ou améliorer la coopération de 1959 à 1966. Ce sont les groupes AC/142, AC/216 et AC/253.

**Groupe de travail mixte sur la coopération
en matière d'armement**
Joint working group on co-operation in the field of armaments
AC/142
1959

Le rapport DES(94)2 (partie VIII, p. 13) a exposé les circonstances de la création de ce groupe, institué le 23 juillet 1958 par le Conseil pour analyser les problèmes de la coopération dans le domaine de la production d'armements.

Le groupe s'était réuni pour la première fois le 29 septembre 1958. Il était composé de représentants des autorités militaires de l'OTAN et de représentants du Danemark, des Etats-Unis, de la France, des Pays-Bas, de l'Allemagne et du Royaume-Uni.

Les premiers échanges de vues avaient mis en lumière la nécessité de mieux définir la répartition des responsabilités entre les nombreux organismes existants dans le domaine logistique. (Le problème étant de délimiter les responsabilités essentiellement militaires et de définir des procédures pour la participation militaire à la recherche et à la fabrication coordonnée d'armes).

En novembre 1958, le Comité militaire a fait connaître sa position sur la question dans un document, le MC 82/1, que les autorités nationales et le Secrétariat international estimèrent inacceptable en raison des pouvoirs excessifs que le Groupe permanent semblait vouloir s'arroger dans ce domaine et qui allaient à l'encontre des intérêts nationaux. Il a donc révisé sa conception et présenté un nouveau document, le MC 82/2, qui devait servir utilement de base aux discussions ultérieures. Le Conseil en a pris note le 22 avril 1959 (C-R(59)17) et a invité le groupe de travail à tenir compte dans ses recommandations des vues qui y sont exprimées.

Le MC 82/2 et les contributions des gouvernements allemand et français (AC/142-D/6 et D/7) sont la base des discussions de la réunion des 27 et 28 avril 1959 (AC/142-R/3), à l'issue de laquelle le représentant du Royaume-Uni fut chargé de préparer un projet de rapport au Conseil. Ce projet fut diffusé le 20 mai sous la référence AC/142-D/8.

Sur la base de ce projet et compte tenu des amendements proposés par les représentants de l'Allemagne, des Etats-Unis, des Pays-Bas et de l'Italie (documents AC/142-D/9, D/10, D/11, D/12), un accord a pu se faire au cours de la réunion des 15 et 16 juin 1959 (AC/142-R/4) sur le texte d'un rapport du groupe à soumettre au Conseil.

Ce rapport, daté du 17 juin 1959 et distribué sous la référence AC/142-D/13, précise les principes généraux et les normes de procédure à appliquer à la coopération en matière de production d'armements. Il propose l'essai d'une procédure type, qui est ce que l'on a appelé l'approche NBMR (*Nato Basic Military Requirements*), en français "besoins militaires de base OTAN". La procédure proposée, laissée à l'initiative des autorités militaires de l'OTAN, couvrait l'ensemble du processus de réalisation d'un matériel, depuis sa conception jusqu'à sa fabrication. Elle était fondée sur l'expérience acquise lors de la réalisation de l'avion patrouilleur maritime de l'OTAN (appendice C du rapport), projet pilote puisqu'il couvrait l'ensemble du processus depuis la conception de l'appareil jusqu'à sa production en série. L'appendice A fait le point sur les attributions des divers organismes, tant civils que militaires, intervenant dans ce domaine.

Il proposait en outre un mandat type pour les groupes de travail mixtes ad hoc chargés de mettre en oeuvre les projets. Ce mandat se décomposait en deux phases. La première, phase d'étude, consistait à définir les caractéristiques opérationnelles du matériel, à examiner si dans les projets existants il n'en serait pas un ou plusieurs satisfaisant en tout ou partie aux caractéristiques opérationnelles agréées, à établir des spécifications techniques précises, enfin à obtenir des pays leurs besoins quantitatifs du matériel et à préciser les modalités de financement. La deuxième partie du mandat prévoyait la phase active de fabrication en commun.

Au total, le rapport était un compromis entre les deux tendances qui s'étaient opposées au cours des discussions, une tendance, représentée essentiellement par le Royaume-Uni et la France, qui insistait sur la souveraineté des nations en matière d'équipement, l'autre, représentée par les autorités militaires de l'OTAN et les Etats-Unis, qui mettait l'accent sur la prépondérance des vues et du contrôle des autorités militaires de l'OTAN sur les études, la construction des prototypes et les essais de matériel.

Le Conseil a examiné le rapport, sous la forme du **C-M(59)82**, le 16 septembre 1959³. Il n'a pas été en mesure lors de cette réunion d'aboutir à un accord sur le texte du paragraphe 6(f) concernant les essais et l'estimation des matériels. Le rapport a été approuvé au cours de la séance du 4 novembre 1959⁴, le paragraphe 6(f) ayant été remplacé par le texte révisé contenu dans le C-M(59)91.

Les documents produits par le groupe de travail AC/142 entre le début de 1959 et la remise de son rapport se répartissent en :

10 documents	AC/142-D/6 à D/15
3 comptes rendus de séances	AC/142-R/1 à R/5
2 notices	AC/142-N/3 et N/4

La reproduction sur film (bobine NISCA 24) n'existe que pour la version française.

Ils ont toujours leur classification initiale, de "secret" à "diffusions restreinte".

-:-

³ Voir C-R(59)31.

⁴ C-R(59)37.

**Groupe de travail ad hoc de haut niveau sur la coopération en matière
de recherche, de mise au point et de production**
*High level ad hoc working group on co-operation in research,
development and production*
AC/216
1962

Les procédures et les méthodes mises au point par le groupe AC/142, il restait à les appliquer.

A la réunion d'avril 1960, les Ministres de la Défense invitèrent le Comité d'Armements à établir "une liste d'environ vingt projets au stade des recherches et de la mise au point ou parvenus au stade de la fabrication" et à prendre les mesures nécessaires pour mettre en oeuvre les projets retenus (C-R(60)33, point II).

Le Comité sélectionna vingt projets et établit autant de groupes de travail mixtes ad hoc qui se mirent à la tâche pour donner forme à des programmes communs de recherche, l'objectif étant la mise sur pied dans une deuxième étape de programmes de fabrication coordonnée. Certains traitaient de projets relatifs à des matériels spécifiques, tandis que d'autres exploraient un vaste secteur d'un domaine donné de la défense.

Au bout de deux ans de fonctionnement de ce programme, dit "des Vingt Projets", il apparut qu'un palier avait été atteint. Le programme avait pris une extension constante sans plan précis, les résultats étaient décevants, la coopération avait tendance à s'enliser.

Il était devenu nécessaire de procéder à un nouvel échange de vues.

Il eut lieu à la réunion des Ministres de la Défense à Athènes en 1962. Le 3 mai, sur la base d'un rapport du Comité d'Armements — le C-M(62)31, daté du 27 mars 1962 —, les Ministres se livrèrent à un examen critique du programme⁵. Ils reconnurent qu'un bon départ avait été pris, mais jugèrent qu'il fallait se donner de nouveaux moyens pour parvenir à des résultats concrets, surtout dans le domaine des armes nouvelles. A cette fin, ils invitèrent le Conseil permanent à réunir un groupe de travail qui serait chargé d'analyser la situation existante et d'établir un plan de travail précis.

En application de la décision ministérielle, le Conseil a créé, le 27 juin 1962⁶, un groupe de travail ad hoc de haut niveau, dont le mandat et la composition figurent à la section III du PO/62/346 du 7 juin 1962 (repris dans le document AC/216-D/1).

La tâche du groupe de travail, qui reçut la cote AC/216, était ainsi définie :

- a) analyser les difficultés qui, au cours des deux premières années du programme, avaient retardé les progrès dans la définition des besoins communs et dans l'équipement des forces en armes modernes ;
- b) en fonction des conclusions, faire des recommandations sur les améliorations à apporter aux procédures existantes et sur l'abandon éventuel de certains projets ;

⁵ C-R(62)20.

⁶ C-R(62)30, point III.

c) établir un rapport qui serait soumis aux Ministres en décembre 1962.

Le groupe était composé de hauts fonctionnaires nationaux responsables des questions d'armements et de représentants du Secrétariat international et des autorités militaires de l'OTAN.

Au cours de sa première réunion plénière, les 17 et 18 juillet 1962 (AC/216-R/1), il a élu son président, M. L. Lévy (Etats-Unis), entendu un exposé de l'ingénieur général E.J. Fischer, coordonnateur pour la production et la logistique, sur la situation du programme des "Vingt Projets", et établi un calendrier et une procédure de travail précis.

Un projet de rapport provisoire (AC/216-D/5), daté du 30 août, a été préparé par le groupe de rédaction et examiné par la deuxième session d'étude en septembre (AC/216(SS)-R/2). Un nouveau projet reflétant mieux les vues des différents pays (AC/216-D/8) a été soumis à la session plénière des 18, 19 et 20 septembre (AC/216-R/2). A l'issue de longues discussions, les pays ont pu s'entendre, lors de la troisième session d'étude, en octobre (AC/216(SS)-R/3), sur un projet de rapport à soumettre au Conseil. Ce rapport, diffusé sous la référence AC/216-D/11, a été examiné et amendé au cours des deux sessions d'études suivantes (AC/216(SS)-R/3 et R/4). La session plénière du 8 novembre 1962 l'a approuvé dans sa version révisée et transmis au Conseil (AC/216-R/3).

Le rapport du groupe AC/216, présenté au Conseil dans le document **C-M(62)114**, en date du 27 novembre 1962, se compose de deux parties.

La partie I tire la leçon des difficultés rencontrées dans la mise en oeuvre des "Vingt Projets" ; elle analyse les principaux facteurs d'échec et formule des recommandations générales pour les surmonter (amélioration des procédures OTAN, réorganisation structurelle avec la création de groupes consultatifs OTAN pour les forces terrestres et aériennes sur le modèle du Groupe directeur naval existant...).

La partie II passe en revue les projets et fait des propositions pour la suppression, la fusion ou le maintien des groupes de travail ad hoc chargés de les mettre en oeuvre.

Le 15 décembre 1962⁷, les Ministres adoptèrent le rapport du groupe de travail. Ils réaffirmèrent politiquement l'importance de la coopération dans le domaine de la production d'armements et, sur la base des recommandations contenues dans le rapport, invitèrent le Comité d'Armements et le Conseil permanent à prendre les mesures nécessaires pour améliorer la situation existante.

Les diverses sections de l'OTAN affectées par ces décisions se mirent à la tâche. Le Conseil devait soumettre un rapport aux Ministres de la Défense sur les résultats obtenus en décembre 1963.

Le groupe de travail AC/216 est à l'origine de 21 documents qui se répartissent comme suit :

- | | |
|---------------------------------------|-------------------|
| - documents | AC/216-D/1 à 11 |
| - comptes rendus (sessions plénières) | AC/216-R/1 à 3 |
| - comptes rendus (sessions d'étude) | AC/216(SS)R/1 à 4 |
| - 1 notice | AC/213-N/1 |
| - documents de travail | AC/216-WP/1 et 2 |

⁷ C-R(62)63, daté du 14 janvier 1963.

Ils sont reproduits sur microfilm (collection chronologique).

Ils sont encore classifiés "secret" (à deux exceptions près, les AC/216-N/1 et D/7, classifiés "diffusion restreinte").

-:-

Groupe exploratoire sur l'étude de la procédure NBMR
Exploratory Group on the NBMR procedure
AC/253
1965-1966

En dépit de la remise en ordre consécutive aux décisions ministérielles de décembre 1962, la coopération en matière de mise au point d'armements n'a pas donné de résultats concrets. Elle n'a abouti, fin 1965, qu'à sept ou huit grands programmes de production coordonnée. Et, à l'exception du projet relatif à l'avion patrouilleur maritime de l'OTAN, aucun n'a comme point de départ un besoin militaire de base OTAN (NBMR) agréé.

La question de réviser la procédure NBMR fut abordée par le Comité des Directeurs de la Recherche pour la Défense (AC/243) à sa première réunion en octobre 1964. Il proposa, avec le soutien du Comité d'Armements, la création d'un groupe exploratoire sur l'étude de la procédure NBMR. Le Secrétaire général a diffusé la recommandation au Conseil en janvier 1965 — PO/65/24 —, mais a attendu pour l'inscrire à l'ordre du jour de connaître les résultats de l'étude sur la procédure NBMR et l'ensemble de la coopération OTAN dans le domaine de la production de matériel militaire entreprise par le Groupe permanent.

En mars 1965, le Comité militaire donnait son appui (SGM-78-65) à une large révision du processus NBMR et, en août, il présentait son point de vue dans le document SGM-336-65⁸. Le 13 octobre 1965, le Conseil acceptait l'établissement du groupe exploratoire conformément au mandat figurant dans le PO/65/24 du 19 janvier 1965 (C-R(65)43, point III), élargi au cours des débats, et repris ultérieurement dans le document AC/253-D/1 :

- examiner la procédure existante de formulation et de mise en oeuvre des NBMR ;
- étudier les moyens d'améliorer cette procédure, compte tenu des propositions avancées par les délégations et formuler des recommandations, notamment sur une définition du terme NBMR ;
- et présenter un rapport au Conseil à la session ministérielle de printemps 1966.

Le mandat initial devait être interprété de manière à couvrir largement l'ensemble des procédures d'étude, de mise au point et de fabrication de matériel au sein de l'OTAN.

Le groupe, présidé par M. J.A. Roberts, Secrétaire général délégué, était composé de personnalités hautement compétentes. Etaient représentés les huit pays qui possédaient la plus grande expérience en ce domaine : Belgique, Canada, France, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni et Etats-Unis, rejoinis plus tard par la Turquie.

⁸ Texte repris intégralement dans le AC/253-D/2.

Le Secrétariat international se mit à la tâche pour préparer la première réunion. En novembre 1965 fut distribuée une liste des armes et matériels susceptibles de faire l'objet de NBMR, à laquelle étaient jointes la liste des NBMR déjà publiés et la liste des NBMR à l'étude (AC/253-D/4). Les notes AC/253-D/5 et AC/253-D/6⁹ du 3 décembre précisaient respectivement le rôle des autorités militaires de l'OTAN dans la coordination des recherches, des études et de la fabrication de matériel militaire pour l'Organisation et dans l'établissement des besoins militaires OTAN de base.

La première réunion du groupe exploratoire eut lieu le 26 novembre 1965 (AC/253-R/1). Au cours de cette réunion, le Président a fait une déclaration préliminaire (AC/253-D/3), qui est une réflexion générale sur les raisons qui ont entravé l'application des 48 NBMR promulgués jusque-là ; le groupe a ensuite entendu un exposé de la France (AC/253-D/7) et procédé à l'examen de la situation existante ; à l'issue des échanges de vues, la Division Production, Logistique et Infrastructure du Secrétariat international a été chargée de préparer une synthèse des propositions nationales (un avant-projet de rapport).

Tenu de faire rapport au printemps, le groupe exploratoire a habilité son président à tenir des discussions officieuses avec toutes les parties intéressées dans l'intervalle des rares sessions plénières qu'il était possible d'organiser avant cette date. Ces discussions ont été complétées par des échanges de correspondance. Elles ont permis de déterminer rapidement les points sur lesquels l'accord était le plus complet et de préparer des documents sur cette base. En raison de l'accord général intervenu dès le début sur l'inefficacité des procédures de coopération OTAN en vigueur, le groupe n'a pas jugé indispensable d'entreprendre une étude complète ni des NBMR ni de leur procédure d'application ; il a concentré ses efforts sur une manière nouvelle d'aborder le problème.

C'est ainsi que se dégagent du document AC/253-D/8, soumis à la deuxième session, les grandes lignes d'une nouvelle procédure et d'une nouvelle organisation. S'agissant des principes fondamentaux, le nouveau système devait être fondé non plus sur des NBMR officiels dûment promulgués par les autorités militaires de l'OTAN, mais sur des propositions nationales. Pour ce qui est du nouveau dispositif, le document préconisait la suppression du Comité d'Armements et du Comité des Directeurs nationaux de la Recherche pour la défense (AC/243), remplacés par une Conférence OTAN des Directeurs nationaux des Armements et par les ex-groupes consultatifs OTAN auxquels de nouvelles responsabilités étaient confiées.

Les positions et commentaires nationaux ont été diffusés sous les cotes AC/253-WP/1 (Turquie), WP/3 et WP/6 (Canada), WP/4 (Italie), WP/8 (Belgique), WP/9 (Allemagne), WP/10 (Grèce) ; des commentaires ont été adressés par le Comité d'Armements (AC/253-WP/2 et 5) ; le SHAPE a fait connaître ses vues dans le AC/253-WP/7.

La deuxième réunion plénière a eu lieu les 10 et 11 février 1966, avec les représentants nationaux, des membres du Secrétariat international (les trois Secrétaires généraux délégués y participaient), du Groupe permanent et des Grands commandements (AC/253-R/2). Le groupe parvint à un assez large accord sur la base du AC/253-D/8, mais dut reporter l'élaboration des détails de la nouvelle organisation à la réunion suivante. Le président fut chargé de préparer un projet de rapport au Conseil.

⁹ Il s'agit de la reproduction intégrale du rapport MC 82/3(révisé).

Les réunions officieuses reprirent.

La troisième réunion plénière eut lieu les 24, 25 et 26 mars 1966. Le groupe a examiné, d'une part le projet de rapport consigné dans le document AC/253-D/9(projet) du 1er mars et son additif du 11 mars, d'autre part les commentaires sur ce document formulés par le Comité militaire (MCM-33-66, diffusé sous le AC/253-WP/12), qui a globalement souscrit à la nouvelle doctrine, ainsi que des commentaires des Etats-Unis (AC-253-WP/13) et, dans le AC/253-WP/14, de la Belgique, de l'Italie et des Pays-Bas.

Les présidents des trois groupes consultatifs pour les forces navales (AC/141), aériennes (AC/224) et terrestres (AC/225) ont accueilli favorablement la nouvelle organisation et en particulier les responsabilités accrues qui devaient leur incomber (voir le AC/253-WP/11).

Le projet fut également examiné par le Comité AC/243 lors de sa réunion des 28 et 29 mars 1966. Il fit parvenir ses observations (voir ce groupe).

Il restait toutefois des points de divergence sur des questions majeures, notamment sur le rôle exact des autorités militaires de l'OTAN.

A sa quatrième réunion, les 31 mars et 1er avril, le groupe exploratoire a poursuivi le travail d'examen du AC/253-D/9(projet)¹⁰. Il a approuvé le texte du rapport et la méthode de travail suggérée et déclaré qu'il avait terminé ses travaux.

Le projet définitif a été diffusé le 12 avril sous la cote AC/253-D/9. Il a été examiné par le Comité d'Armements, qui l'a transmis au Conseil, le 27 avril — AC/74-R/177.

Le Conseil en a pris connaissance sous la cote C-M(66)33 le 18 mai¹¹. La discussion a été reprise le 25 mai¹², et le document approuvé dans sa version C-M(66)33(Révisé) du 29 avril, mais avec des réserves¹³. Le groupe exploratoire avait terminé son travail et fut dissous.

Le rapport final recommande des procédures nouvelles et des modifications structurelles destinées à donner une nouvelle impulsion à la coopération au sein de l'OTAN. Il propose une manière différente d'aborder le problème. La doctrine de base de ce rapport est que l'initiative et la responsabilité de la mise en route et de l'exécution des projets communs incombe entièrement aux pays et que le rôle de l'OTAN est d'aider ceux-ci à travailler ensemble, avec des procédures aussi souples que possibles. La méthode NBMR est abandonnée : au lieu de promulguer des besoins militaires de base OTAN en tant que point de départ d'une action de coopération, les autorités militaires de l'OTAN se borneront désormais à donner des avis après soumission des propositions nationales. La coopération serait appuyée et non plus régie par l'OTAN.

Le 25 mai 1966, le Conseil a approuvé le rapport du groupe après y avoir apporté quelques modifications de détail (C-M(66)33(Révisé) du 30 mai 1966). Il a été présenté aux ministres des Affaires étrangères à l'occasion de leur

¹⁰ Les comptes rendus des 3e et 4e séances ont fait l'objet d'un document unique, le AC/253-R/3 et R/4.

¹¹ C-R(66)20, point VIII.

¹² C-R(66)21, point V.

¹³ Notamment de la part des Etats-Unis, dont la position dans le domaine de la coopération logistique est expliquée dans un document séparé, le C-M(66)34.

réunion de Bruxelles, le 8 juin 1966 (C-R(66)25, point VI). Les ministres ont noté avec satisfaction l'amélioration des procédures de coopération et encouragé les pays à présenter des projets qui se prêtent à une action en coopération.

L'application de la nouvelle procédure a entraîné des remaniements profonds de la structure de l'OTAN pour tout ce qui concerne l'étude des questions d'armement. Le Comité d'Armements (AC/74) et le Comité des Directeurs nationaux de la recherche pour la défense (AC/243) ont été dissous. Leurs hautes fonctions ont été absorbées par la Conférence nouvellement créée des Directeurs nationaux des armements (*Conference of National Armaments Directors*) (CNAD), qui eut un statut spécial en tant qu'organisme agissant sous l'autorité du Conseil. Les groupes consultatifs pour les forces terrestres, les forces navales et les forces aériennes, renommés "groupes sur l'armement", sont devenus les principaux organismes chargés de promouvoir et d'élaborer la coopération en matière de mise au point et de production d'armements ; ils ont été complétés par un Groupe sur la recherche pour la défense (AC/243) chargé de superviser les échanges d'informations sur les techniques et les recherches nouvelles. Quant aux groupes de travail mixtes ad hoc, groupes d'experts, commissions et autres organismes relevant du Comité d'Armements, ils furent réaffectés à celui de ces quatre groupes pour lequel leur domaine d'activité présentait un intérêt.

La mise en oeuvre des recommandations du C-M(66)33(Révisé) fut achevée avant la fin de l'année 1966. La dernière réunion du Comité d'Armements eut lieu le 28 septembre, la première réunion de la CNAD fut tenue à Paris du 21 au 23 novembre 1966.

Le groupe exploratoire AC/253 est à l'origine des documents suivants au nombre de 31 :

- | | |
|------------------------|----------------------|
| - documents | AC/253-D/1 à 9 |
| - comptes rendus | AC/253-R/1, 2 et 3-4 |
| - notices | AC/253-N/1 à 5 |
| - documents de travail | AC/253-WP/1 à 14 |

Ils sont reproduits sur microfilm (collection chronologique).

Ils ont conservé leur classification initiale, à l'exception du AC/253-D/2, déclassifié de "secret" à "confidentiel" par D.N. 241. Les documents AC/253-D/4 (liste de NBMR possibles pour la période postérieure à 1970), et AC/253-WP/5 sont toujours classifiés "secret". Les autres documents sont classifiés "confidentiel" ou "diffusion restreinte".

Les trois groupes AC/142, AC/216 et AC/253 présentent un grand intérêt historique pour la mise en place de la coopération dans le domaine des armements au sein de l'OTAN. Nous recommandons de les déclassifier et, comme ils forment un tout, de les proposer ensemble pour la mise en lecture publique.

les listes détaillées des documents sont jointes en annexe.

B - LE COMITÉ D'ARMEMENTS

**Comité d'Armements
Armaments Committee
AC/74
1959-1966**

La création et les activités du Comité de Production d'Armements ont été étudiées dans le rapport précédent (voir DES(94)2, partie VIII, pp. 9-10). Il avait été approuvé en avril 1954 par le Conseil, auquel il devait fournir des avis sur les questions de production d'armements. Pour mener à bien ses nombreuses tâches, il créa des groupes d'experts et des groupes ad hoc, fixa leur mandat, examina les rapports présentés par ces groupes. Il rendait compte au Conseil directement.

Son mandat fut adapté en juillet 1958 (C-M(58)107) pour élargir son champ d'action aux questions de pré-production et pour lui permettre d'étudier certains aspects des problèmes de recherche. Il prit la nouvelle dénomination de Comité d'Armements.

Le Comité d'Armements commença à se réunir en août 1958. Ses documents conservèrent la même cote AC/74.

Entre janvier 1959 et la dernière réunion tenue le 28 septembre 1966, il s'est réuni 112 fois, à raison de deux fois par mois en moyenne.

La réorganisation de 1966 (C-M(66)33(Révisé)) destinée à donner un nouvel élan à la coopération au sein de l'OTAN a entraîné la disparition du Comité d'Armements. Ses attributions furent absorbées par la Conférence OTAN des Directeurs nationaux des Armements (CNAD) et par les nouveaux groupes OTAN sur l'armement des forces.

Entre ces deux dates, il a accompli un travail considérable. Il a continué à contrôler les travaux de tous les groupes d'experts, groupes mixtes ad hoc et commissions placés sous son autorité directe. Leurs mandats, leurs rapports d'activité, les projets d'ordre du jour de leurs réunions et leurs programmes de travail sont cotés dans la série des documents (AC/74-D/..).

Les documents reflètent aussi les activités des organismes qui entraient dans le cadre de ses activités sans être directement responsables devant lui : Comités directeurs ou de coordination (avion patrouilleur maritime, production de la torpille Mark 44, de l'engin AS.30, de la grenade légère M-72), Organisations de production et de logistique de l'OTAN (avion F.104G Starfighter, missiles Hawk, Sidewinder, Bullpup), Groupes consultatifs pour les forces navales, aériennes et terrestres, centres de recherche (Centre technique de défense du SHAPE, Centre de recherche de SACLANT dans la lutte anti-sous-marine)...

1960 fut une année importante, au cours de laquelle le Comité a mis en oeuvre la résolution des ministres de la défense d'avril 1960 (programme des "Vingt projets") en constituant, conformément aux procédures définies dans le C-M(59)82, des groupes de travail mixtes ad hoc. On signalera

- La séance du 24 juin 1960 (AC/74-R/89, point I), où quinze groupes mixtes ad hoc ont été créés, à savoir les AC/169 et AC/170 (avions V/STOL),

AC/173 (engin air/air), AC/175 (canon de 105 mm automoteur), AC/176 (véhicule blindé de transport de personnel), AC/172 (défense antichar), AC/178 (radar de détection de mortiers), AC/182 (Matériel d'exploitation des données pour navires de faible tonnage), AC/171 (engin balistique sol/sol à moyenne portée), AC/183 (matériel de renseignement sur le champ de bataille), AC/179 et AC/180 (engins mer/air pour navires de faible tonnage), AC/181 (système d'arme anti-sous-marine embarqué longue portée), AC/174 (chars de combat), AC/177 (mines terrestres).

- celle du 20 octobre 1960 (AC/74-R/92, point III), où ce fut le tour des groupes AC/190 (système d'arme tactique air/sol version future), AC/191 (missile AS.30), AC/192 (engin Bullpup), AC/188 (engin Redeye) et AC/189 (système d'arme sol/air à basse altitude).

La plupart de ces projets ne devaient pas dépasser le stade de l'étude. L'examen critique de 1962 (C-M(62)114) a amené la dissolution de plusieurs d'entre eux.

Pour le détail des activités du Comité d'Armements, nous renvoyons aux descriptions que nous avons établies groupe par groupe dans la partie D de ce chapitre. Nous y avons très largement fait référence aux procès-verbaux et aux documents du Comité.

Les rapports d'activité du Comité AC/74 au Conseil en matière de recherche, développement et production se trouvent sous les cotes AC/74-D/512 pour 1960, AC/74-D/563 pour 1961, AC/74-D/620, 621, 622 et 635 pour 1962, AC/74-D/808 pour 1963...

Signalons que le dernier document diffusé dans le cadre de la série AC/74, le AC/74-D/1233 du 28 septembre 1966, est un index des différentes activités du Comité d'Armements de 1954 à sa dissolution. C'est un instrument de recherche très utile.

En tout, plus de mille documents ont été diffusés sous la cote AC/74 de janvier 1959 à septembre 1966 :

- | | |
|---------------------------------|----------------------|
| - 914 documents | AC/74-D/320 à D/1233 |
| - 112 comptes rendus de réunion | AC/74-R/69 à R/180 |
| - 28 documents de travail | AC/74-WP/7 à WP/34 |
| - 21 notes | AC/74-N/32 à N/52 |

soit 1075 documents, qui font l'objet d'un inventaire détaillé dans les deux langues en annexe.

Ils sont reproduits sur les films

- 357 (1959), 400 (1960), 474 (1961), 555 (1962), 668 (1963-1964), 742 (1964-1965), 798 (1965), 852 (1966) pour les documents ;
- 357 (1959), 400 (1960), 475 (1961), 555 (1962), 668 (1963), 742 (1964), 799 (1965), 852 (1966) pour les comptes rendus de réunions ;
- 475 (1961), 668 (1963), 798 (1964-1965), 852 (1966) pour les documents de travail ;
- 475, 555, 668, 742, 798, 852 (1961-1966) pour les notes.

Ils ont été partiellement déclassifiés (D.N. 123, 128, 145, 149, 160, 163 à 166, 169 et 170, 176, 299, 344, 350). Ils sont actuellement classifiés "confidentiel" ou "diffusion restreinte" jusque fin 1961 et "secret" à "diffusion restreinte" à partir de 1962 pour les documents, les comptes rendus et les documents de travail ; les notes sont presque toutes déclassifiées.

Les documents du Comité d'Armements présentent un incontestable intérêt historique. Ils reflètent l'activité des organismes que le Comité contrôlait directement et les relations qu'il a établies avec les autres organismes compétents en matière de production d'armements de l'Organisation. Ils montrent l'importance du Comité dans la mise en oeuvre d'une politique réorientée à plusieurs reprises. Nous recommandons leur déclassification et leur mise en lecture publique.

- :-

Les groupes restreints du Comité d'Armements
1963-1965

Le Comité d'Armements a été amené à établir des groupes restreints composés de membres du Comité pour étudier certaines questions. Les quatre groupes qui suivent, AC/74(TOR), (BA), (GG) et (LAB) ont été mis en place pour donner suite aux décisions prises par les Ministres de la Défense en décembre 1962 et mettre en oeuvre les recommandations du C-M(62)114 destinées à donner plus d'efficacité à la coopération en matière de développement et de production d'armements.

Leurs documents ont reçu des sous-cotes dans la série AC/74 ; ils ont été diffusés sous forme de notes.

Le tableau suivant récapitule les documents émis par les groupes restreints du AC/74 :

AC/74(TOR)	1963-1965	N/1 à 30	films 668 et 798
AC/74(BA)	1963-1964	N/1 à 7	films 668, 798
AC/74(GG)	1963-1964	N/1 à 6	films 668 et 798
AC/74(LAB)	1964-1965	N/1 à 9	film 798
AC/74(STORAM)	1964-1965	N/1 à 4	film 798
AC/74(DATAP)	1965	N/1 à 4	film 798
AC/74(DR)	1958-1964	D/1,2,2/1-10,3,4	film 1518
/AC/137(DR)		R/1-6	-
		N/1-16	-

Groupe restreint sur les mandats
Restricted group on terms of reference
AC/74(TOR)
1963-1965

En application des décisions de la réunion des Ministres de décembre 1962, le Comité d'Armements a établi un groupe restreint, le 10 mai 1963, pour revoir les mandats de tous les organismes de recherche, mise au point et production placés sous son contrôle. Le groupe était composé de représentants de la France, de l'Allemagne, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de membres du Secrétariat international — AC/74-R/130, point VIII(2).

Il s'est réuni dès le 22 juin 1963, mais n'a reçu de cote spéciale pour ses documents, AC/74(TOR) que le 13 novembre 1963.

Il a pris pour base de réflexion un document préparé par le Secrétariat international, le AC/74-WP/17. Il s'agit d'un état des mandats au 22 mai 1963 ; 34 groupes sont recensés dans la version révisée du 25 juillet 1963. A partir de ces données, le groupe restreint a étudié les activités et les résultats obtenus par les différents organismes.

Il a considéré qu'il n'était pas nécessaire dans l'immédiat de réexaminer les mandats des groupes AC/60, AC/160, AC/174, AC/182, AC/194, AC/221, AC/222, AC/223 et AC/231, qui avaient été approuvés depuis le début de l'année 1963 (AC/74(TOR)N/1).

Entre novembre 1963 et septembre 1964, il a procédé à l'examen des mandats des autres groupes. Il s'est prononcé pour une révision complète s'agissant des groupes AC/117 (AC/74(TOR)N/2), AC/177 (N/3 et N/18), AC/186 (N/4, 10 et 12), AC/178 (N/6 et N/14), AC/94 et AC/181 (N/8, N/17 et N/19) ; pour des modifications d'ordre mineur dans le cas des AC/183 (N/5) et AC/220 (N/7).

Parvenu à la conclusion qu'il était nécessaire de normaliser la forme des mandats, il a travaillé, à partir de mars 1964, sur un modèle applicable à tous les groupes de travail mixtes ad hoc — voir AC/74(TOR)N/13 et N/23. Un modèle de mandat a ainsi vu le jour qui a été adopté par le Comité d'Armements sous sa version révisée du 25 novembre 1964, le AC/74-D/863(2e révision). Ce document prévoit, conformément aux dispositions du G-M(59)82, le statut, les tâches, la composition et les méthodes de travail de chaque groupe. Les mandats révisés par la suite l'ont été conformément à ce mandat-type.

A l'issue de la réunion de septembre 1964, des propositions ont été faites au Comité d'Armements sur les groupes AC/177, AC/178, AC/181, AC/183, AC/185, AC/196 et AC/220 (AC/74(TOR)N/30). Le groupe restreint ne s'est plus réuni après cette date.

Le document coté AC/74(TOR)N/30 fait encore le point de la situation en octobre 1965 pour les groupes AC/94, AC/135, AC/179, AC/180 qui avaient seulement fait l'objet de discussions préliminaires.

On dispose, sous la référence AC/74-WP/27(Révisé), d'une liste mise à jour à la date du 21 décembre 1964 des groupes du Comité d'Armements avec les derniers renseignements relatifs au mandat de chacun.

Le Comité d'Armements a dissous le groupe restreint le 28 septembre 1966, laissant à la Conférence des Directeurs nationaux des armements et aux

trois Groupes sur l'armement le soin de régler toutes les questions qui se poseraient ultérieurement dans ce domaine¹⁴.

Il a produit 30 documents, cotés AC/74(TOR)N/1 à N/30, de novembre 1963 à octobre 1965. Un petit nombre sont déclassifiés, le reste est classifié "confidentiel" ou "diffusion restreinte".

-:-

**Groupe restreint sur les accords de base : Convention sur
l'inspection des projets de coopération OTAN**
***Restricted group on basic agreements : Basic agreement on inspection for NATO
co-operative projects***
AC/74(BA)
1963-1964

Pour faciliter l'exécution des projets de coopération OTAN, les Ministres de la Défense, lors de leur réunion de décembre 1962, avaient décidé que seraient établies des conventions de base qui constitueraient le cadre des projets communs de recherche, de mise au point et de production d'armements — cf. C-M(62)114, § 16.

Le Comité d'Armements a examiné la question des accords de base le 14 juin 1963 (AC/74-D/759 et AC/74-R/131).

Le groupe restreint établi le 4 novembre 1963 a élaboré, sur la base d'une étude canadienne, le premier de ces textes intitulé "Convention de base sur l'inspection des projets de coopération OTAN". Un avant-projet d'accord (AC/74(BA)N/2) a été examiné le 22 janvier 1964 par le Comité d'Armements sous la cote AC/74-D/816. Le texte amendé, qui porte la référence AC/74-D/846, a été diffusé le 10 mars 1964.

La convention était applicable aux accords bilatéraux ou multilatéraux ayant pour objet des projets de coopération OTAN ; elle prévoyait les attributions de l'autorité chargée de l'inspection et celles des inspecteurs et précisait les obligations des contractants en matière d'application des procédures du contrôle de qualité.

Elle a été adoptée par le Comité d'Armements le 29 avril 1964¹⁵. Le Conseil en a pris note au cours de sa réunion du 26 juin 1964 (C-M(64)44) et a recommandé aux autorités nationales d'y recourir chaque fois que les circonstances le permettraient¹⁶.

Les travaux du groupe restreint AC/74(BA) annonçaient la création du groupe de travail sur l'inspection et le contrôle de qualité (AC/250) à la fin de 1965.

Maintenu à la demande de certains de ses membres, il était en sommeil depuis plusieurs mois lorsqu'il fut dissous au cours de la dernière réunion du Comité d'Armements, le 28 septembre 1966 — AC/74-D/180, point VIII.

¹⁴ AC/74-R/180, point VIII.

¹⁵ AC/74-R/147, point V.

¹⁶ Voir C-R(64)31, point III.

Il est à l'origine de 7 documents diffusés sous la cote AC/74(BA)N/1 à N/7, de novembre 1963 à février 1964. Ces documents étaient initialement sans classification.

Le Comité d'Armements a travaillé sur d'autres accords de base, notamment en produisant des études comparées sur le mode de gestion des organisations de production et de logistique de l'OTAN ou OPLO (Hawk, Starfighter F.104G, Sidewinder, Bullpup¹⁷) ou en étudiant la possibilité d'un accord sur les droits de propriété des modèles ; les documents correspondants ont paru dans le cadre de la série AC/74 sans sous-cote particulière.

-:-

Groupe restreint sur le Guide général à l'usage des groupes du Comité d'Armements

Restricted group on procedures for groups : General guidance paper

AC/74(GG)

1963-1964

Le 4 novembre 1963 (AC/74-R/137), le Comité d'Armements a créé un groupe restreint qui fut chargé d'examiner une proposition présentée par la délégation des Etats-Unis sur les moyens d'augmenter l'efficacité des groupes de travail mixtes ad hoc. La proposition américaine, présentée sous la forme d'un guide général à l'usage des groupes du Comité d'Armements (groupes d'experts, groupes de travail exploratoires, groupes de travail mixtes ad hoc, groupes de travail ad hoc, commissions, etc.), constituait une synthèse mise à jour des renseignements contenus dans divers documents diffusés par le passé à l'intention des groupes d'experts.

Un premier projet a été rédigé par le groupe sous la cote AC/74(GG)N/2 du 6 décembre 1963. A sa réunion du 17 juin 1964¹⁸, le Comité d'Armements a approuvé les divers amendements apportés au document devenu AC/74-D/860. La version définitive, datée du 30 juin 1964 et intitulée "Guide général à l'usage des groupes du Comité d'Armements de l'OTAN", a été diffusée sous la cote AC/74-D/860(Révisé). Ce document prévoit en particulier que tout groupe devra soumettre au Comité d'Armements un programme et un calendrier de travail détaillés. Il a été largement diffusé sous la forme d'une brochure "sans classification".

Le groupe avait terminé son travail ; il a été dissous le 15 juillet 1964 (AC/74-R/150).

Six documents ont paru sous cette cote, les AC/74(GG)N/1 à N/6, entre novembre 1963 et février 1964. Ils étaient initialement sans classification.

¹⁷ AC/74-WP/19 à WP/22, décembre 1963.

¹⁸ Voir AC/74-R/149.

Groupe restreint sur l'utilisation du sigle "OTAN"

Restricted group on the use of "NATO" label

AC/74(LAB)

1964-1965

Le 2 septembre 1964, le Comité d'Armements a examiné un rapport d'un de ses groupes, le AC/74-D/893 du 25 juillet 1964, qui suggérait d'utiliser le sigle "OTAN" pour désigner certains projets au stade de la recherche et du développement, et décidé de créer un groupe restreint de membres du Comité pour examiner la question d'une façon plus détaillée — AC/74-R/151, point II.

Le groupe a reçu la cote AC/74(LAB) pour ses documents.

Il s'est réuni trois fois et a soumis un premier rapport au Comité d'Armements (AC/74-D/976), qui l'a examiné le 24 février 1965¹⁹. A ce stade, le Conseiller juridique de l'OTAN a appelé l'attention du groupe sur la portée juridique des mesures à l'étude en signalant que les mesures envisagées par le Comité d'Armements étendraient l'emploi du sigle OTAN à un domaine où les intérêts commerciaux jouent un rôle essentiel. La question a été réexaminée sur la base d'un projet de rapport sur les principes et procédures (AC/74(LAB)N/8), et d'un projet de résolution du Conseil (AC/74(LAB)N/6) invitant les pays membres à prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger le drapeau de l'Organisation, son emblème et son nom.

Le rapport rédigé par le groupe et ses annexes prévoyaient les critères et procédures d'attribution du sigle OTAN, ainsi que les obligations découlant de l'attribution du sigle. Il en ressortait que celui-ci pouvait être demandé pour toute espèce de projet de recherche et de mise au point destiné à répondre à un NBMR (besoin militaire de base OTAN) ou, à défaut, à un besoin national, à la condition que deux pays de l'OTAN au moins participent à ce projet, la coopération avec une nation non-OTAN étant également prévue.

Après discussion, une nouvelle rédaction a été transmise au Comité d'Armements dans le document AC/74-D/1043 du 25 mai 1965. Lorsque le Comité s'est réuni le 16 juin, les pays ne sont pas parvenus à un accord sur l'emploi du sigle. Toutefois, la résolution en vue de protéger l'emblème devait être transmise au Conseil.

Comment empêcher une firme qui produit du matériel répondant à des normes OTAN d'utiliser le sigle à des fins commerciales ? Les discussions se sont poursuivies au sein du Comité d'Armements (les observations des pays sont consignées dans les documents AC/74-WP/29, 30, 31, 32). Finalement, le Comité a décidé, en décembre 1965, de suspendre sa décision jusqu'à ce que les résultats des travaux du groupe exploratoire AC/253 sur la procédure NBMR soient publiés.

Il a dissous le groupe restreint le 28 septembre 1966, préférant laisser à la CNAD le soin de décider des tâches à accomplir par la suite. La question fut reprise à la lumière du C-M(66)33(Révisé) et le groupe AC/94 sur la propriété industrielle se vit confier une partie des études précédemment dévolues au groupe restreint.

Neuf documents, les AC/74(LAB)N/1 à 9, ont paru sous cette référence entre septembre 1964 et avril 1965. Ils sont classifiés "diffusion restreinte" pour les cinq premiers, les autres sont sans classification.

¹⁹ AC/74-R/160, point III.

- :-

Les documents produits par les groupes restreints AC/74(TOR), AC/74(BA), AC/74(GG) et AC/74(LAB) ont perdu tout caractère de confidentialité. Ils offrent un angle d'approche tout à fait intéressant sur le fonctionnement interne du Comité d'Armements et la mise en place de procédures destinées à améliorer la coopération en matière de production en commun. Nous recommandons la déclassification en bloc de ces documents et leur mise en lecture publique en même temps que le AC/74.

Les listes détaillées des documents figurent en annexe, à la suite des documents du Comité AC/74.

- :-

Les deux groupe qui suivent ont été constitués pour terminer des études spécifiques commencées par d'autres groupes du Comité d'Armements.

Groupe restreint sur le stockage des munitions
Restricted group on storage of ammunition
AC/74(STORAM)
1964-1965

[N.B.- Voir d'abord le groupe AC/106.]

Pour poursuivre le travail du groupe d'experts sur le stockage des munitions (AC/106) dissous en 1964, le Comité d'Armements a établi le 5 février 1964 — AC/74-R/142, point I — un groupe restreint qui fut chargé d'achever la rédaction des principes de sécurité OTAN applicables aux munitions classiques et aux explosifs exposés dans le document AC/106-D/5, en date du 1er septembre 1963.

Le groupe a reçu pour ses documents la cote AC/74(STORAM).

Il a tenu trois réunions (AC/74(STORAM)N/1 à N/3). Le document AC/106-D/5 a été mis à jour et un rapport a été rédigé qui proposait de reprendre l'étude des règles de sécurité applicables au stockage des munitions spéciales et la question de la sécurité du transport routier et ferroviaire. Le rapport a été examiné le 7 avril 1965 par le Comité d'Armements (AC/74-D/999 du 11 mars 1965), qui a suspendu sa décision à la remise d'un nouveau rapport précisant les propositions sur les tâches à entreprendre.

Le groupe restreint a soumis un nouveau document, le AC/74-D/1128, à la suite de quoi il a été dissous le 22 décembre 1965 (AC/74-R/172, point V).

En mars 1966, le Comité d'Armements a confié la révision annuelle du AC/106-D/5(Révisé) au groupe d'experts AC/60 sur la balistique intérieure, les agents propulsifs et explosifs²⁰. La question fut ensuite reprise par le groupe d'experts "sur les conditions de sécurité dans le transport et le stockage des munitions et explosifs militaires" (AC/258), créé en juillet 1966²¹.

²⁰ AC/74-R/176, point IX.

²¹ AC/74-R/179, point IV.

Quatre documents ont été distribués sous la référence AC/74(STORAM), d'avril 1964 à avril 1965 ; ils sont cotés N/1 à N/4. Deux sont encore classifiés "diffusion restreinte".

On peut les déclassifier, mais il importe de les proposer à la lecture publique en même temps que les documents du groupe AC/106, en particulier du AC/106-D/5(Révisé), sans lesquels ils ne se comprennent pas.

- :-

**Groupe d'étude sur la coordination de la transmission et du
traitement des données**
Study group on co-ordinating of data transmission and processing
AC/74(DATAP)
1965

[Voir d'abord le groupe AC/238.]

La question était discutée depuis 1963. Il y avait déjà eu un rapport de février 1965 (AC/74-D/981) sur le sujet du groupe d'experts sur la transmission et le traitement des données (AC/238), mais qui n'avait pu déboucher sur un accord général. Le 16 juin 1965, le Comité d'Armements a établi un groupe restreint pour réexaminer la question, avec le mandat qui figure dans le document AC/74-D/1059 ; le groupe restreint s'est réuni en juillet 1965 et a préparé un court rapport sur les mesures à prendre — AC/74(DATAP)N/4 et AC/74-D/1084 —, préconisant *in fine* l'établissement d'une liaison permanente entre les organismes militaires OTAN et les groupes du Comité d'Armements concernés.

Le Comité d'Armements a approuvé les recommandations contenues dans le rapport lors de sa réunion du 29 septembre 1965 et décidé de faire le point sur l'efficacité de la liaison un an plus tard. Le groupe avait terminé son travail ; il fut dissous — AC/74-R/168, point VI. (Le AC/238 sur la transmission et le traitement des données fut dissous en même temps).

La question resta en suspens par suite de la réorganisation consécutive à la mise en oeuvre du C-M(66)33(Révisé). Elle fut reprise par la suite.

Le groupe restreint a produit quatre documents, sous les cotes AC/74(DATAP)N/1 à N/4, datés de juillet et août 1965 ; ils sont classifiés "confidentiel" ou "diffusion restreinte".

Ces documents peuvent être déclassifiés. Ils ne présentent pas d'intérêt isolément et doivent être mis en lecture publique en même temps que ceux du groupe exploratoire AC/238 sur le même sujet.

La liste détaillée des documents de ces deux derniers groupes restreints est jointe en annexe, à la suite des documents du AC/74.

- :-

Il faut enfin signaler les documents émis sous la double cote AC/74(DR)//AC/137(DR), qui proviennent d'un organisme commun au Comité d'Armements et au Comité scientifique, la réunion des Directeurs de la recherche pour la défense. Ces documents seront étudiés dans la partie XII "Coopération scientifique et recherche pour la défense" de ce rapport.

C - LES GROUPES CONSULTATIFS OTAN POUR LES FORCES NAVALES, TERRESTRES ET AERIENNES

Introduction

En décembre 1958, un Groupe directeur naval a été créé pour doter l'OTAN d'une tribune qui permette des échanges de vues sur la coopération dans le domaine de la recherche, de la mise au point et de la production navale et, en particulier, pour définir et encourager des projets communs entre les pays intéressés. Le groupe a commencé à se réunir régulièrement et a connu certains succès dans son domaine, mais il n'a pas été, à l'époque, doté d'un statut officiel dans le cadre de l'OTAN. Pour diverses raisons, il n'a pas été jugé opportun de constituer une structure identique pour les forces terrestres et aériennes.

A la réunion d'Athènes du 15 mai 1962 (C-R(62)20), les ministres de la défense constatèrent l'insuffisance des progrès réalisés du point de vue de la définition des besoins communs et de l'équipement des forces de l'OTAN en armes modernes, et déplorèrent que les projets de mise au point et de production coordonnée déjà entrepris n'aient pas donné de résultats. Ils demandèrent au Conseil de l'Atlantique Nord d'établir un groupe de travail à un échelon élevé pour analyser les difficultés qui avaient retardé les progrès et faire des propositions sur les améliorations à apporter aux procédures existantes.

Le groupe de travail ad hoc de haut niveau établi à la suite de cette recommandation (AC/216) a préparé un rapport extrêmement circonstancié, le C-M(62)114, dans lequel il met l'accent sur la nécessité d'améliorer les échanges d'informations sur les programmes nationaux et propose pour y parvenir de créer des groupes de haut niveau sur la recherche et la mise au point pour les forces terrestres et aériennes, selon la formule générale du Groupe directeur naval de l'OTAN créé en 1958.

Au cours de leur réunion du 15 décembre 1962, les ministres de la défense ont invité le Conseil permanent à prendre les mesures nécessaires pour créer des groupes consultatifs OTAN pour les forces terrestres et aériennes, comme l'avait suggéré le groupe de travail de haut niveau AC/216 (voir § 14 du C-M(62)114, et §§ 20-22).

Le Comité d'Armements fit préparer un document par les délégations des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de l'Italie (AC/74-D/734, puis AC/74-D/740 après amendements), contenant les projets de mandat des groupes consultatifs proposés. Le document fut examiné le 7 mars 1963, mais des divergences de vues subsistèrent sur la nature exacte des relations à instituer entre les groupes consultatifs et le Comité d'Armements (AC/74-R/176, point II). Le Comité nomma donc un groupe restreint pour élaborer le mandat définitif. Celui-ci fut approuvé lors de la réunion du 20 mars (AC/74-R/127, point I) et transmis au Conseil dans le document C-M(63)13 du 21 mars 1963.

Le document C-M(63)13 contient des propositions relatives à la création de groupes consultatifs pour les forces terrestres et aériennes, dotés des mandats joints en annexes A et B, et des propositions concernant les nouveaux statut, mandat et titre à donner au Groupe directeur naval de l'OTAN (annexe C).

Lors de sa séance du 27 mars 1963, le Conseil a approuvé la constitution des groupes et leurs mandats — C-R(63)16, point V.

Le mandat est le même pour les trois groupes, qui sont chargés de :

- "procéder à des échanges de renseignements sur les programmes nationaux de recherche pour la défense et de mise au point intéressant les systèmes d'armes et le matériel des forces terrestres [aériennes][navales] ;
- entretenir un échange de renseignements sur les politiques et programmes nationaux en matière de matériel à la lumière des plans et des besoins des autorités militaires de l'OTAN ;
- identifier les domaines ou les projets isolés susceptibles de faire l'objet d'une coopération bilatérale ou multilatérale, et faire au Comité d'Armements les recommandations appropriées pour les suites à y donner par ce dernier dans le cadre de la procédure C-M(59)82 ;
- se maintenir en étroite liaison avec les [2 autres] groupes consultatifs [...] ;
- servir de conseiller auprès du Comité d'Armements [...] et des autorités militaires de l'OTAN".

Les Groupes consultatifs pour les forces terrestres et aériennes reçurent la cote AC/225 et AC/224. Le groupe consultatif pour les forces navales garda la cote AC/141 attribuée à l'ex-Groupe directeur naval de l'OTAN.

Les deux nouveaux groupes AC/225 et AC/224 furent priés de définir leur méthode de travail en s'inspirant de celle adoptée jusque-là avec un certain succès par le Groupe directeur naval.

Les groupes consultatifs étaient, comme leur titre l'indique, des instances consultatives. Ils n'avaient aucun lien de subordination avec le Comité d'Armements. On les a dotés d'un mandat assez large pour leur permettre de formuler des recommandations et de donner certains avis aux autorités militaires de l'OTAN et au Comité d'Armements.

Ils furent composés de représentants hautement qualifiés de tous les pays désirant participer à leurs activités, et de représentants du Secrétariat international et des autorités militaires de l'OTAN.

En résumé, les Groupes consultatifs OTAN pour les forces terrestres (AC/225), navales (AC/141) et aériennes (AC/224) étaient chargés de l'échange d'informations sur les programmes nationaux et devaient jouer un rôle consultatif auprès du Comité d'Armements et des autorités militaires de l'OTAN. On espérait, en favorisant l'échange des renseignements aux tout premiers stades de la mise au point, empêcher la dispersion des efforts scientifiques et financiers et favoriser l'émergence de projets communs. En outre, leur contribution devait permettre aux autorités militaires de l'OTAN, mieux informées des dernières avancées technologiques, de donner un cadre plus réaliste aux besoins militaires de base OTAN (NBMR) qu'elles formulaient.

La dissolution du Comité d'Armements en septembre 1966 et la réorganisation structurelle qui s'ensuivit a donné aux trois groupes consultatifs de plus amples responsabilités puisqu'ils sont devenus, avec l'appellation nouvelle de Groupes sur l'armement des forces navales, terrestres et aériennes des organismes coordinateurs responsables devant la Conférence des

directeurs nationaux des armements (CNAD), nouvelle autorité suprême dans le domaine des armements.

L'organisation des Groupes OTAN sur l'armement et leur mandat, l'établissement d'une nouvelle méthode de travail conforme aux nouvelles procédures, les mesures à prendre concernant l'avenir des groupes de travail mixtes ad hoc et des groupes de travail spéciaux qui relevaient jusque-là du Comité d'Armements²² et l'élaboration de nouveaux projets de coopération sont consignés dans le rapport C-M(66)33(Révisé) du 30 mai 1966.

Ils ont conservé les mêmes cotes jusqu'à aujourd'hui.

-:-

**Groupe directeur naval de l'OTAN,
puis Groupe consultatif OTAN pour les forces navales**

NATO Naval Steering Group @ NATO Naval Advisory Group

AC/141

1959-1966

C'est le plus ancien des trois groupes.

1958 : création du Groupe directeur naval de l'OTAN

Les origines du Groupe directeur naval de l'OTAN sont à chercher au sein de l'UEO, où plusieurs pays (la France, l'Italie et la République fédérale d'Allemagne) décidèrent d'organiser une coopération dans le domaine des mines, des torpilles et de la détection anti-sous-marine.

L'idée fut reprise dans le cadre de l'OTAN. Lors de la réunion des ministres de la défense d'avril 1958, le Conseil a approuvé une proposition conjointe des pays de l'UEO²³, aux termes de laquelle "tout groupe de pays membres de l'OTAN, tel que l'Union de l'Europe occidentale, devrait être incité à formuler des plans collectifs de coopération dans le domaine des études, de la mise au point et de la fabrication des armements. Ces plans devraient être soumis à l'OTAN par l'intermédiaire du Secrétariat général".

Dans le cadre de ces directives, sur l'initiative du Royaume-Uni d'une part, de la France, de l'Italie et de l'Allemagne d'autre part, une réunion groupant les représentants de dix pays de l'OTAN se tint à La Spézia (Italie) en juillet 1958 pour déterminer les sujets d'intérêt commun dans le domaine des mines, des torpilles et de la guerre anti-sous-marine. Au cours de cette réunion, plusieurs pays manifestèrent leur volonté de coopérer sur des sujets précis et d'échanger des informations dès le stade de la recherche et du développement.

Une nouvelle réunion fut tenue afin de poursuivre l'étude de ces questions. Elle eut lieu les 29 et 30 octobre 1958 à Paris, sous la présidence

²² Voir le document AC/259-D/2 sur la réaffectation des organismes relevant précédemment du Comité d'Armements, qui comporte en annexe une liste indiquant la répartition des organismes entre les trois groupes sur l'armement des forces.

²³ C-R(58)25, § 14(2).

du Secrétaire adjoint pour la production et la logistique. Les pays participants furent la Belgique, le Canada, le Danemark, la France, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas, l'Allemagne et les Etats-Unis. Etaient également présents le Conseiller scientifique et les représentants des organismes militaires intéressés de l'OTAN, ainsi que le Secrétaire général adjoint du Comité permanent des Armements de l'UEO.

Le Groupe directeur naval tint sa première séance le 30 octobre 1958. Les représentants des pays se mirent d'accord à l'unanimité pour créer un "Groupe directeur naval de l'OTAN pour l'interdépendance en matière de recherche, de développement et de production dans le domaine naval" — en abrégé "Groupe directeur naval de l'OTAN" — ayant, sous réserve de confirmation par les autorités navales, les fonctions, le mandat et la composition définis au point III du procès-verbal de la réunion (AC/141-R/1, §§ 34-36). Les méthodes de travail du groupe étaient définies au paragraphe 37 de ce même document. Il se sépara après avoir invité les pays intéressés à lui fournir les informations propres à l'établissement de la coopération recherchée (AC/141-R/1, § 61).

Les dispositions ci-dessus ont été reproduites dans le document du Conseil C-M(58)135 (annexes I et II). A sa séance du 10 décembre 1958, le Conseil a noté et approuvé la création du Groupe directeur naval de l'OTAN, mais a décidé de différer l'approbation officielle de cette mesure jusqu'au moment où il aurait examiné le document militaire MC 82/1. En attendant, le Groupe directeur naval était autorisé à poursuivre officieusement ses travaux (C-R(58)25, IV).

Malgré l'approbation par le Conseil du MC 82/2 et du C-M(59)82, où sont précisées les règles relatives à la coopération entre les autorités militaires et civiles dans les domaines de la recherche, de la mise au point et de l'équipement militaire pour l'OTAN, la position du Groupe directeur naval de l'OTAN ne fut pas officialisée. A la satisfaction, semble-t-il de la majorité de ses membres qui craignaient, en demandant une reconnaissance officielle, d'être placés sous l'autorité du Comité d'Armements et de perdre ainsi en indépendance.

Il fut également question de le placer sous l'autorité du Groupe permanent. La proposition resta sans suite.

Le Groupe directeur naval était composé de représentants de la Belgique, du Canada, du Danemark, de la France, de l'Allemagne, de l'Italie, des Pays-Bas, de la Norvège et de la Turquie.

Ses recommandations sont à l'origine de la constitution de plusieurs organismes du Comité d'Armements.

C'est ainsi qu'il a largement contribué, en 1959, à la création du groupe ad hoc sur la production coordonnée en Europe de la torpille US Mark 44 (AC/150).

En 1960, dans le cadre de la mise sur pied du programme des "Vingt projets" (C-M(60)33, II(1)), il a préparé à la demande du Comité d'Armements²⁴ une liste de projets d'intérêt commun réalisables en coopération. Lors de sa réunion des 5 et 6 mai 1960, il décida de recommander les trois projets présentés dans le document AC/141-D/22 (AC/141-R/4, point XII) :

²⁴ AC/74-R/85, § 28.

- un système d'exploitation de données pour navires de faible tonnage;
- [deux] systèmes d'engins guidés pour navires de faible tonnage ;
- un système d'arme anti-sous-marine embarqué à longue portée.

D'où la création par le Comité d'Armements en juin 1960 des groupes AC/182 (matériel d'exploitation des données pour navires de faible tonnage), AC/179 (engin mer/air courte portée pour navires de faible tonnage), AC/180 (idem/moyenne portée), AC/181 (système d'arme anti-sous-marine embarqué à longue portée).

1963 : le Groupe consultatif OTAN pour les forces navales

L'existence du Groupe directeur naval de l'OTAN fut officialisée avec la mise en oeuvre des décisions prises par les ministres de la défense en décembre 1962. Le C-M(62)114, par. 26, recommanda le changement de son titre et une définition plus précise de son mandat.

Le 27 mars 1963, il reçut un statut et un mandat officiels, et fut renommé "Groupe consultatif OTAN pour les forces navales". Il conserva la cote AC/141 pour ses documents.

Ses attributions sont restées sensiblement les mêmes que précédemment. Son mandat (annexe C au C-M(63)13), lui permettait de donner des avis fondés aux autorités militaires de l'OTAN et aux autres organismes OTAN.

Il a continué à promouvoir les échanges d'informations dans le domaine de la production d'armement naval. Il a collecté les renseignements relatifs aux projets à l'étude au niveau national et international et tenu les pays informés des nouveaux développements.

Il a identifié des besoins communs et recommandé la promulgation des besoins militaires de base correspondants par le Groupe permanent. Il est ainsi à l'origine de plusieurs projets de NBMR (NBMR 5, 8, 11, 13, 17, 30, 38...).

Ses recommandations au Comité d'Armements se sont concrétisées par la création de plusieurs groupes de travail mixtes ad hoc. Outre les AC/179, AC/180, AC/181, AC/182 créés en 1960, il faut citer, en janvier 1964, le AC/235 (système d'identification des sous-marins) et le AC/236 (mines de fond d'exercice). (Tous ces groupes sont décrits dans la partie D suivante).

Il a fait étudier certaines questions par le biais de groupes spécialisés, décrits ci-après.

A partir de juin 1964, il a tenu à jour l'état des activités des groupes mixtes ad hoc et la liste des NBMR relatifs aux problèmes navals dans le document AC/141-D/45. Ce document a fait l'objet d'une mise à jour régulière. Il y en a eu cinq entre septembre 1964 et novembre 1966.

Réorganisation de 1966 : la création du Groupe OTAN sur l'armement des forces navales

Le groupe consultatif fut informé, par la note AC/141-N/87, que la nouvelle procédure de coopération définie dans le C-M(66)33(Révisé) était entrée en vigueur à compter du 30 septembre 1966. Il changea de nom et devint "Groupe OTAN sur l'armement des forces navales". Son mandat figure à l'annexe III du C-M(66)33(Révisé).

La première réunion qu'il tint dans le cadre de son nouveau mandat eut lieu les 30 novembre et 1er décembre 1966 (AC/141-R/17). Des décisions furent prises sur l'avenir des anciens groupes de travail mixtes ad hoc du Comité d'Armements qui avaient été placés sous son autorité et sur le maintien ou l'annulation de tous les NBMR promulgués²⁵.

La note AC/141-WP/56 du 7 octobre 1966 émanant du chef de la Section navale contenait des suggestions sur la future méthode de travail du groupe et prévoyait notamment que relèveraient de lui deux types d'organismes subsidiaires : des groupes d'échanges de renseignements (*Information Exchange groups*, IEG) et des groupes responsables de projets (*Project groups*, PG).

Les groupes d'échanges de renseignements (IEG) avaient pour tâche de promouvoir les échanges de renseignements sur les politiques nationales en matière d'équipement et de favoriser l'émergence de nouveaux projets à réaliser en coopération. La liste en a été établie sur la base de propositions faites par le Royaume-Uni dans le document AC/141-WP/58, en limitant leur nombre au minimum nécessaire pour couvrir l'éventail des domaines traités par les anciens groupes du Comité d'Armements et groupes de travail spéciaux AC/141 :

- IEG/1 sur la lutte en surface et au-dessus de la surface (*Above-surface warfare*)
- IEG/2 sur la lutte sous-marine (*Under-sea warfare*)
- IEG/3 sur les mines et la lutte contre les mines (*Mines and mine countermeasures*)
- IEG/4 sur l'aéronautique navale (*Naval Air*)
- IEG/5 sur la contrôle tactique et la manipulation des données (*Tactical control and data handling*)
- IEG/6 sur la construction navale (*Ship design*).

Tous les projets qui méritaient d'être poursuivis ont été répartis par le Groupe OTAN sur l'armement des forces navales entre ces six groupes.

-:-

Groupes de travail spéciaux établis par le groupe AC/141 (1961-1966)

Cinq groupes de travail spéciaux relevant directement du groupe AC/141 ont été constitués entre 1961 et 1966 pour étudier différentes questions. Ils lui font rapport directement.

- **Groupe n° 1 (SWG/1) sur les systèmes d'identification (acoustique) des sous-marins amis ou ennemis / *submarine (acoustic) IFF*.**

Le sujet a été abordé à la réunion du Groupe directeur naval des 2 et 3 mai 1961 à l'initiative de la France. Le Groupe directeur décida à une réunion suivante de créer un groupe de travail spécial pour étudier la question.

Celui-ci s'est réuni les 6 et 7 février 1962, avec la participation du Canada, de la France, de l'Allemagne, de l'Italie, de la Norvège, du Royaume-Uni et des Etats-Unis. Il a proposé une définition provisoire de

²⁵ Le groupe a fondé ses décisions sur l'état des activités des groupes et la liste des NBMR à la date du 30 novembre 1966 (AC/141-D/45(5e révision)).

caractéristiques opérationnelles et les grandes lignes du système proposé (voir AC/141(SWG/1)N/1).

En septembre 1963, sur la suggestion du Groupe directeur, le Groupe permanent a promu le NBMR-30 "Système d'identification des sous-marins en plongée (1967)"²⁶.

A sa réunion des 24 et 25 octobre 1963, le Groupe consultatif pour les forces navales décida de recommander au Comité d'Armements l'établissement d'un groupe de travail mixte ad hoc pour reprendre l'examen du problème dans l'optique du NBMR-30.

Ce sera le groupe AC/235 (voir ce groupe).

- Groupe n° 2 (SWG/2) sur un escorteur océanique anti-sous-marin (ASW Ocean escort vessel)

La question fut discutée pour la première fois en 1961. Le Groupe permanent a publié le 25 janvier 1962 un besoin militaire de base (NBMR-20) pour un "escorteur océanique anti-sous-marin (ASW)"²⁷, qui a été transmis pour commentaires au Groupe directeur naval. Celui-ci a créé, le 9 mai 1962 (AC/141-R/8, point V), un groupe spécial de travail, dont le mandat figure au AC/141-N/15, pour examiner le NBMR-20 à la lumière des besoins des pays et des équipements en cours.

Le groupe de travail spécial s'est réuni à Paris les 20 et 21 septembre 1962 et a fait rapport au Groupe directeur par le document AC/141(SWG/2)N/1 du 9 octobre 1962. Au cours de cette réunion, le Groupe directeur s'est également intéressé au NBMR-25 sur un escorteur anti-sous-marin à faible rayon d'action (ASAP) diffusé par le Groupe permanent le 11 septembre 1962 (SGM-503-62). Il a recommandé la formation d'un groupe d'experts pour examiner les programmes nationaux concernant la construction d'escorteurs ASW.

Il n'y a pas eu création de groupe dans l'immédiat, mais, en novembre 1966, la poursuite de l'étude fut confiée au groupe IEG/6 sur la construction navale.

- Groupe n° 3 (SWG/3) sur les hélicoptères de lutte anti-sous-marine ASM (ASW helicopters)

Ce groupe a été établi par le groupe consultatif OTAN pour les forces navales à sa réunion des 7-8 mai 1963 (AC/141-R/10). Son mandat initial figure dans l'annexe au AC/141(SWG/3)D/1. Il devait se réunir une fois avant de faire rapport au groupe consultatif sur la nécessité et la possibilité d'une coopération OTAN dans ce domaine.

Il s'est réuni du 10 au 13 septembre 1963. Le compte rendu est consigné dans le document AC/141(SWG/3)D/2.

Il s'est ensuite réuni périodiquement pour examiner les progrès réalisés à l'échelon national et sur une base multilatérale dans les domaines suivants : développement des systèmes d'armes ASM hélicoptés, questions techniques ayant une incidence sur le développement des hélicoptères ASM. Il a tenu six

²⁶ SGM-421-63, du 27 septembre 1963.

²⁷ SGM-58-62.

réunions. Les questions abordées sont très techniques. Les rapports au groupe AC/141 sont cotés dans la série principale, ce sont les AC/141-D/41, D/49, D/52 et D/57. Le compte rendu de la dernière réunion, du 3 avril 1966, figure dans le document AC/141-D/62.

Le SWG/3 a travaillé en liaison avec le groupe d'experts sur les hélicoptères (AC/240) créé en 1964 par le Comité d'Armements, mais qui donnait, lui, priorité aux forces terrestres.

Les participants aux travaux du groupe furent le Canada, la France, l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, les Etats-Unis.

Il a été dissous par le Groupe OTAN sur l'armement des forces navales lors de sa première réunion du 30 novembre 1966. Les échanges de renseignements, très avancés, qui avaient eu lieu au sein de ce groupe spécial justifiaient le maintien de ses activités, qui se poursuivirent dans le cadre du groupe d'échange de renseignements IEG/2 sur la lutte sous-marine (AC/141-R/17, IV, § 122).

**- Groupe n° 4 (SWG/4) sur les hydroplaneurs et les aéroglisseurs
(hydrofoils and hovercraft)**

La question des aéroglisseurs (véhicules à progression rasante) et des hydroplaneurs (bâtiments à aile portante) a été étudiée par le Groupe directeur naval à partir de mai 1961, à la suite d'un colloque tenu à Londres en 1960 qui révéla qu'un certain nombre de pays OTAN s'intéressaient à la mise au point de véhicules de conception nouvelle.

A plusieurs reprises et sans succès, le Groupe consultatif OTAN pour les forces navales a souligné la nécessité d'une coopération interarmées dans ce domaine et proposé la création d'un organisme interarmées. A sa réunion des 21-22 octobre 1964, il a décidé de créer un groupe exploratoire (SWG/4) pour étudier les aspects purement navals de ces types de véhicules et, en particulier, les missions qu'ils pourraient remplir (AC/141-R/13, point VI).

Une première réunion a eu lieu les 18 et 19 mars 1965, avec des experts de neuf pays (Belgique, Canada, France, Allemagne, Italie, Norvège, Turquie, Royaume-Uni, Etats-Unis). Les comptes rendus de cette réunion et des réunions suivantes furent consignés dans les documents AC/141-D/53, D/56, D/63 et D/66 (réunion d'octobre 1966).

Malgré l'intérêt général, il n'a pas fait beaucoup de progrès. La question de créer un groupe interarmées fut reposée (AC/141-D/54).

En novembre 1966, le Groupe OTAN sur l'armement des forces navales décida le transfert de ses fonctions à l'IEG 6 sur la construction navale (AC/141-R/17, point IV, § 110).

**- Groupe n° 5 (SWG/5) sur le commandement et le contrôle des forces
maritimes (Command and control of maritime forces)**

Depuis plusieurs années, les différents commandements militaires s'inquiétaient du vieillissement des systèmes et des méthodes permettant d'exercer le commandement et la conduite des opérations des forces maritimes (voir le groupe AC/182). Des solutions provisoires furent mises en oeuvre.

A sa réunion des 1er et 2 juin 1965, le Groupe consultatif pour les forces navales a examiné la question du commandement et du contrôle des forces maritimes pour la période postérieure à 1970. Il a pu constater que la complexité de la question était telle qu'il apparaissait souhaitable de constituer un groupe de travail spécial pour définir les éléments du problème (AC/141-R/14, § 113).

Selon les termes de son mandat (AC/141(SWG/5)D/1), le groupe spécial (SWG/5) devait faire rapport au Groupe consultatif sur les problèmes liés (a) à un système de manipulation des données pour quartiers généraux maritimes capable de traiter toutes les informations opérationnelles provenant de sources internes et externes ; (b) à l'échange d'informations sur la situation opérationnelle entre forces participantes.

Une première réunion a eu lieu en septembre 1965. A l'issue de la deuxième, un questionnaire détaillé a été diffusé dans les Commandements par le document AC/141-WP/53 du 12 avril 1966. Les comptes rendus de réunion sont cotés AC/141-D/55 et 61.

Participaient aux réunions des représentants des pays (Canada, France, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Norvège, Royaume-Uni, Etats-Unis), ainsi que du SACLANF, du SACEUR, du CINCHAN, du CINCNORTH et du Centre technique du SHAPE.

En novembre 1966, le Groupe OTAN sur l'armement des forces navales décida de le maintenir provisoirement en activité pour lui permettre de poursuivre sa tâche. Il a fonctionné jusqu'en janvier 1970, date à laquelle il a remis son rapport final (AC/141(SWG/5)D/9).

-:-

De sa création à fin décembre 1966, le groupe AC/141 a produit, groupes spéciaux compris, quelque 318 documents. (Le dernier compte rendu retenu est celui de la première réunion du Groupe sur l'armement des forces navales des 30 novembre-1er décembre 1966 cotée AC/141-R/17).

On a ainsi pour le groupe principal :

documents	AC/141-D/1 à 66	(oct. 1958-janv. 1967)
P.V. de réunion	AC/141-R/1 à 17	(nov. 1958-déc. 1966)
notes	AC/141-N/1 à 92	(nov. 1958-nov. 1966)
documents de travail	AC/141-WP/1 à 59	(oct. 1962-nov. 1966)

Pour les groupes spéciaux, on recense les documents suivants :

SWG/1

→ AC/141(SWG/1)N/1] (février-mars 1962)
 → AC/141(SWG/1)R/1]

SWG/2

→ AC/141(SWG/2)N/1 (octobre 1962)

SWG/3

→ AC/141(SWG/3)D/1 à 4]
 → AC/141(SWG/3)N/1 à 12] (mai 1963-décembre 1966)
 → AC/141(SWG/3)WP/1 à 42]

SWG/4

→ AC/141(SWG/4)D/1]

- AC/141(SWG/4)N/1 à 10 | (nov. 1964-décembre 1966)
- AC/141(SWG/4)WP/1 |]
- SWG/5** (jusque fin décembre 1966 seulement)
- AC/141(SWG/5)D/1 et 2 |]
- AC/141(SWG/5)N/1 à 4 | (juin 1965-décembre 1966)
- AC/141(SWG/5)WP/1 à 5 |]

(Les rapports des groupes spéciaux sont cotés dans la série principale AC/141-D/..).

Les documents du groupe AC/141 et de ses groupes spéciaux sont classifiés de "secret" à "diffusion restreinte".

Groupe consultatif OTAN pour les forces terrestres
NATO Army advisory group
AC/225
1963-1966

Il a été créé, comme nous l'avons vu, le 27 mars 1963. Son mandat est consigné dans l'annexe A du C-M(63)13.

Il s'est réuni neuf fois de 1963 à 1966. Il était composé de représentants de onze pays (Allemagne, Belgique, Canada, Danemark, France, Italie, Pays-Bas, Norvège, Turquie, Royaume-Uni, Etats-Unis) et de représentants des autorités militaires de l'OTAN.

Il a entrepris d'identifier cas par cas les domaines dans lesquels il fallait encourager la recherche et le développement.

Son champ d'investigation était très vaste. Pour s'en faire une idée, on se reportera à la liste détaillée des documents jointe en annexe et surtout à la description des groupes de travail du Comité d'Armements qui relevaient — c'est la majorité — de l'armement terrestre.

Il a concentré ses efforts sur l'identification de besoins communs à long terme pour la période 1970-1980.

Il s'est d'abord intéressé au concept tactique de la guerre NBC (nucléaire, biologique, chimique) pour les années 1966-1970 et ensuite au-delà.

A son instigation, le Comité d'Armements a créé plusieurs groupes de travail. On notera, en 1964, le groupe d'experts sur une famille d'armes portatives à mettre en service après 1970 (AC/239), le groupe d'experts sur les hélicoptères (AC/240), le groupe de travail exploratoire sur la transmission et le traitement des données (AC/238).

Il a examiné les travaux de trois autres groupes : sur les matériels d'artillerie perfectionnés d'appui rapproché (AC/175), sur la protection contre la guerre NBC (AC/196), sur le matériel de télécommunications (AC/220). Il a également travaillé sur la défense antichar après 1970.

En septembre 1966, il est devenu Groupe OTAN sur l'armement des forces terrestres.

Il a tenu sa première réunion du 28 au 30 novembre 1966. Suivant les nouvelles directives sur la coopération dans le domaine des armements du C-M(66)33(révisé), il a procédé à un examen préliminaire des activités des anciens groupes du Comité d'Armements et de leurs organismes subsidiaires qui lui ont été confiées comme indiqué dans le document AC/259-D/2 (AC/225-R/8, point IV). Il a créé plusieurs commissions responsables de l'étude de grandes catégories de matériel ou de systèmes d'armes entre lesquels les groupes ont été répartis et qui ont été chargées de poursuivre cet examen plus en détail.

Ces commissions étaient au nombre de onze. Les groupes ont été répartis entre les dix premières.

- Commission I sur les véhicules de servitude (*Transport support vehicles panel*)

- Commission II sur les véhicules de combat (*Combat vehicles panel*)
- Commission III des armes d'infanterie (*Infantry weapons panel*)
- Commission IV sur l'artillerie sol/sol (*Surface to surface artillery panel*)
- Commission V sur les armes de la défense aérienne basées à terre (*Surface based air defence weapons panel*)
- Commission VI sur la surveillance du champ de bataille et l'acquisition d'objectifs (*Combat surveillance and target acquisition panel*)
- Commission VII sur la défense NBC (*NBC defence panel*)
- Commission VIII sur les télécommunications (*Communications panel*)
- Commission IX sur le matériel du génie (*Engineer equipment panel*)
- Commission X sur l'aéromobilité des forces terrestres (groupe interarmées) (*Land forces air mobility panel*)
- Commission XI sur la doctrine, les concepts tactiques et la logistique (*Doctrine, tactical concept and logistics panel*)

Le groupe AC/225 décida en outre que les activités du groupe AC/194 sur l'infrarouge lointain étaient du ressort du Groupe pour la recherche sur la défense AC/243. Le groupe AC/222 sur les matériaux et techniques de fabrication des armes et munitions fut dissous immédiatement.

Les réunions des groupes et de leurs organismes subsidiaires continuèrent à avoir lieu comme prévu jusqu'à la date de réunion de la commission à laquelle ils avaient été réaffectés. Après quoi, ils cessèrent d'exister. Les commissions firent elles-mêmes rapport au Groupe sur l'armement des forces terrestres à la deuxième réunion des 6, 7 et 8 juin 1967, date à laquelle la réorganisation était dans l'ensemble achevée.

Peu de documents ayant été produits entre la réunion de juin 1967 (AC/225-R/9) et la fin de l'année, on a retenu par commodité tous les documents de l'année 1967.

Ainsi ont été diffusés sous la cote AC/225, d'avril 1963 à décembre 1967, les documents suivants :

- documents AC/225-D/1 à 129 (avril 1963-nov. 1967)
- notes AC/225-N/1 à 11 (avril 1963-oct. 1966)
- P-V de réunion AC/225-R/1 à 9 (juil. 1963-août 1967)
- doc. de travail AC/225-WP/1 et 2 (juil. 1963-déc. 1964)

Soit 151 documents qui sont encore classifiés (jusqu'à "secret").

Ils ont été microfilmés (refilmage) : films 1494 pour les documents et 1496 pour les R/, N/ et WP/.

-:-

Groupe consultatif OTAN sur les forces aériennes
NATO Air Force advisory group
AC/224
1963-1965

Comme nous l'avons vu, son établissement a été approuvé le 27 mars 1963 par le Conseil. Son mandat fait l'objet de l'annexe B du C-M(63)13. Il a été diffusé au groupe dans le document AC/224-D/1 du 11 avril 1963.

Le Groupe consultatif pour les forces aériennes adopta le principe d'une rotation annuelle de la présidence par élection. Son premier président fut le Général Kinney (Etats-Unis).

Dix réunions ont été tenues de mai 1963 à la suppression du groupe consultatif en septembre 1966, avec la participation de onze pays (Allemagne, Belgique, Canada, Danemark, France, Italie, Pays-Bas, Norvège, Turquie, Royaume-Uni, Etats-Unis).

Les deux premières réunions ont été consacrées à l'organisation du groupe et à la définition d'une méthode de travail.

Conformément à son mandat, le groupe s'est consacré principalement à l'échange d'informations sur les programmes nationaux de recherche et de développement dans le domaine de l'armement aérien, et ce pour les programmes à long terme (après 1970). Il a procédé à une exploration systématique des programmes qui lui ont été soumis en vue de déterminer les sujets d'intérêt commun et les domaines dans lesquels les efforts de recherche et de développement devaient être coordonnés ou encouragés.

Dès la deuxième réunion, il a été demandé à chaque pays de préparer un rapport sur les besoins opérationnels nationaux et les programmes connexes d'études et de recherches (AC/224-R/2, point IX). Les contributions des pays ont été diffusées sous les cotes AC/224(OR-RD)D/1 à 9. Elles sont réunies sous une forme résumée dans le document AC/224-D/41 du 20 mai 1964. La poursuite de l'étude, importante, a été confiée à un sous-groupe créé à cet effet (voir le SG/1 ci-après).

Le groupe a examiné l'aspect recherche et développement dans des domaines couvrant principalement les sujets suivants : les chasseurs-intercepteurs tous temps, les systèmes électroniques pour la défense aérienne (détection des avions volant à basse altitude et des missiles), les avions à atterrissage et décollage vertical (V/STOL).

Il a par ailleurs entretenu des échanges de renseignements sur les projets d'accords bilatéraux et multilatéraux entre pays de l'OTAN dans le domaine de la production aéronautique. Un état de ces projets a été tenu à partir de 1964 et périodiquement remis à jour. Il a été diffusé sous la cote AC/224-D/49(et révisions et additif 1).

Début 1966, il a pris note pour la partie le concernant de la "liste des NBMR possibles relatifs aux armes et matériels pour la période postérieure à 1970" (SGM-396-65) diffusé par le Groupe permanent (AC/224-D/80²⁸ et 82).

Il a tenu sa dernière réunion en tant que Groupe consultatif OTAN pour les forces aériennes le 29 septembre 1966 (AC/224-R/10). Au cours de cette réunion, il a commencé à étudier la réaffectation au futur Groupe sur l'armement des forces aériennes des groupes de travail mixtes ad hoc et des groupes d'experts du Comité d'Armements relevant du domaine aéronautique.

Ses fonctions ont été transférées au Groupe OTAN sur l'armement des forces aériennes à compter du 1er octobre 1966, dans le cadre de la nouvelle procédure destinée à promouvoir la coopération dans le domaine des armements. Le mandat du nouveau groupe figure à l'annexe IV du C-M(66)33(Révisé), qui contient également une liste des groupes de l'ancien Comité d'Armements que l'on envisageait de lui rattacher directement (AC/82, AC/169, AC/170, AC/218...).

Le Groupe OTAN sur l'armement des forces aériennes s'est réuni pour la première fois les 5 et 6 avril 1967. Il a pris note des documents concernant son mandat et son nouveau titre (AC/224-D/94) et sa méthode de travail (AC/224-D/96), ainsi que des recommandations formulées par la Conférence des Directeurs nationaux des armements (AC/224-D/99). Il a surtout repris l'examen des activités des anciens groupes du Comité d'Armements et pris des décisions quant à leur maintien ou leur suppression — voir AC/224-D/95 et add., AC/224-R/11, point IV).

-:-

Le Groupe consultatif OTAN pour les forces aériennes a été amené à créer quatre sous-groupes de travail. Ils lui faisaient rapport directement.

Sous-groupe 1 (SG/1)

Un premier sous-groupe, créé le 18 juin 1964, a été chargé d'établir un "catalogue des études et programmes aéronautiques des nations de l'OTAN" (AC/224-R/4, II, § 14).

²⁸ Triple cote AC/141-D/60//AC/224-D/80//AC/225//D/106.

Il a été doté du mandat suivant (AC/224-D/41, annexe B) : "examiner les exposés des différents pays sur les besoins opérationnels nationaux et les programmes d'études et de recherches puis formuler des recommandations que le groupe examinera à sa cinquième réunion". Plus précisément, la tâche principale du sous-groupe était d'aider le groupe consultatif à délimiter les domaines et, si possible, les projets individuels se prêtant à une coopération multilatérale (à l'exclusion de la recherche fondamentale et des projets déjà parvenus à un stade de développement avancé), et ce pour les programmes concernant des matériels dont l'entrée en service était prévue pour les années 1970-1975.

Participaient aux travaux les pays suivants : France, Allemagne, Pays-Bas, Royaume-Uni, Etats-Unis.

Le groupe a procédé à l'analyse des commentaires nationaux sur les projets de NBMR post-1970 et en a fait une synthèse en tenant compte du document militaire MCM/13(64) et des autres informations disponibles.

Il a présenté les résultats de ses travaux dans un rapport du 30 octobre 1964 coté AC/224(SG/1)D/4, où il propose une liste de domaines et de projets susceptibles de déboucher sur un projet de coopération multilatéral, selon le degré d'intérêt commun manifesté par les pays. Le paragraphe 32 énumère ainsi dix domaines considérés comme offrant des possibilités. Trois, ceux qui concernent les chasseurs-intercepteurs tous temps, les avions de transport V/STOL et les missiles air/sol de conception avancée, constituaient des projets prioritaires ; les sept autres concernaient des sous-systèmes ou des techniques. Le Groupe consultatif a pris note du rapport à sa réunion des 1er-2 décembre 1964 (AC/224-R/5, III).

Le sous-groupe fut réactivé en avril 1967 pour reprendre l'étude des sujets d'intérêt commun à cette date, avec le titre de "Sous-groupe 1 d'identification des sujets de coopération" (voir AC/224-R/11, point III, et mandat en annexe I).

Les trois sous-groupes qui suivent, cotés SG/2, SG/3 et SG/4, ont été constitués au sein du groupe AC/224 pour essayer de concilier les points de vue nationaux sur les programmes relatifs aux avions. Le sujet avait déjà été abondamment discuté sans grands résultats concrets au sein de l'OTAN (voir les groupes AC/169 et AC/170).

Sous-groupe 2 (SG/2) sur les systèmes d'armes pilotes à hautes performances

Sa création a été décidée par le Groupe consultatif à sa réunion des 1er et 2 décembre 1964 (AC/224-R/5, point II). Selon son mandat (annexe au AC/224-N/27), il devait étudier tout d'abord le besoin relatif à un chasseur-intercepteur tous temps (en tant que système d'arme complet) et déterminer ensuite dans quelles conditions cet avion pourrait remplir des missions de reconnaissance et d'attaque.

Il était composé de représentants de la Belgique, de la France, de l'Italie, du Royaume-Uni, assistés des Etats-Unis, des Pays-Bas et de la Norvège.

Il a rendu compte des résultats de ses études dans un rapport préliminaire coté AC/224(SG/2)D/2), puis dans le rapport final distribué le 22

juin 1965 (AC/224-D/66 et additifs). Le document fournit une étude complète des paramètres de développement d'un avion à géométrie variable avec radar de bord et missile air/air et en déduit des spécifications opérationnelles.

Pour poursuivre les études à ce stade, il fallait faire appel à l'industrie pour la fabrication d'un prototype. On distribua aux pays un résumé des caractéristiques opérationnelles de l'avion et un questionnaire destiné à évaluer l'intérêt porté au projet et les possibilités de participation financière (AC/224-D/72). Les réponses nationales ont été publiées sous forme de tableau dans le AC/224-D/75 et additifs ; les observations du SHAPE sont consignées dans le AC/224-D/76.

Le Groupe consultatif a approuvé le rapport du sous-groupe 2 à sa réunion des 21 et 22 octobre 1965 et encouragé les pays intéressés à procéder bilatéralement à des échanges de vues avec le Royaume-Uni et la France sur un projet commun franco-britannique d'avion d'attaque et de défense. En même temps, il a dissous le sous-groupe (AC/224-R/8, § 58). A la réunion suivante du 10 février 1966, il a décidé de ne prendre aucune mesure nouvelle à l'égard du projet du sous-groupe 2 avant la remise du rapport définitif du sous-groupe 3 (AC/224-R/9, point II).

Sous-groupe 3 (SG/3) sur les avions d'attaque au sol (ground attack aircraft)

Il a été créé en avril 1965 par le Groupe consultatif à la demande du Comité des Directeurs nationaux de la recherche pour la défense (AC/243) en vue de recommander les types et les caractéristiques d'avions nouvelle génération pour les missions d'appui rapproché et d'interdiction dans la zone du CAE (AC/243-R/2, point VIII, et AC/224-R/6, point III). Son mandat est reproduit dans le document AC/224-D/63.

Il était placé sous la présidence française et composé de représentants de la Belgique, des Etats-Unis, de la France, de la Norvège, des Pays-Bas, de l'Allemagne et du Royaume-Uni.

Il a procédé à l'étude de plusieurs appareils et a préparé un rapport (AC/224-D/89). Le 29 septembre 1966, le Groupe consultatif en a pris note et a étendu le mandat du groupe pour qu'il procède à une évaluation précise des coûts en limitant l'opération à deux ou trois types d'appareils (AC/224-R/10, point IV). Il a tenu cinq réunions dans le cadre de son mandat élargi (AC/224(SG/3)DS/1 à 5). Le rapport final fait l'objet du document AC/224-D/98 du 22 février 1967.

Lors de sa réunion des 5-6 avril 1967, le Groupe sur l'armement des forces aériennes a approuvé le rapport et décidé d'en communiquer le contenu aux industriels. En particulier, il a noté que la France et le Royaume-Uni avaient déposé leur projet commun "Jaguar" comme projet de coopération OTAN. Le groupe était dissous (AC/224-R/11, § 78).

Sous-groupe (SG/4)

Dans le cadre des conclusions du sous-groupe 3, le Groupe consultatif OTAN pour les forces aériennes a créé, au cours de la réunion du 29 septembre 1966, un sous-groupe 4 (SG/4) **chargé d'étudier et d'évaluer la rentabilité de la formule V/STOL** par rapport à la formule conventionnelle

(CTOL) retenue pour les avions du sous-groupe 3 (AC/224-R/10, point VI, § 53). Son premier objectif était de rassembler les données accumulées par certains pays dans le domaine du décollage et de l'atterrissage verticaux. Il était placé sous la présidence du Royaume-Uni et composé des représentants de la France, de l'Allemagne, des Pays-Bas et des Etats-Unis. Son mandat figurant à l'annexe III du procès-verbal AC/224-R/10.

- :-

Les documents du groupe AC/224 ont été retenus, pour le document le plus récent, jusqu'au compte rendu de la première réunion du Groupe sur l'armement des forces aériennes des 5-6 avril 1967 (AC/224-R/11), soit quelque 234 documents au total.

On a ainsi pour le groupe principal :

documents	AC/224-D/1 à 99	(mars 1963-avril 1967)
notes	AC/224-N/1 à 45	(juil. 1963-déc. 1966)
comptes rendus	AC/224-R/1 à 11	(juin 1963-juin 1967)
documents de tr.	AC/224-WP/1 à 9	(juil. 1963-oct. 1965)

Ces documents n'ont pas été déclassifiés. Ils sont "confidentiel" ou "diffusion restreinte" pour la plupart ; quelques documents (D/..) sont encore "secret".

On relève par ailleurs sous la cote AC/224(OR-RD), les exposés nationaux sur les besoins opérationnels et les programmes de recherche et de mise au point :

→ AC/224(OR-RD)D/1 à 9 (janvier-juin 1964)

Signalons que deux de ces documents, les AC/224(OR-RD)D/1 et D/6, sont toujours classifiés "COSMIC TRES SECRET".

Les sous-groupes ont produit les documents suivants :

- sous-groupe n° 1 (SG/1) sur les besoins opérationnels nationaux...
(*operational requirements...*)

→ AC/224(SG/1)D/1 à 5	} (juillet 1964-sept. 1967)
→ AC/224(SG/1)N/1	
→ AC/224(SG/1)R/1,3,4	
→ AC/224(SG/1)WP/6, 10-16, 18-20]	

- sous-groupe n° 2 (SG/2) sur les systèmes d'armes pilotes à hautes performances (*SG on high performance piloted weapons systems*)

→ AC/224(SG/2)D/1 et 2] (décembre 1964-mars 1965)
→ AC/224(SG/2)N/1	

- sous-groupe n° 3 (SG/3) sur les avions d'attaque au sol (*SG on ground attack aircraft*)

→ AC/224(SG/3)D/17] (juillet-octobre 1966)
→ AC/224(SG/3)DS/1	

- sous-groupe n° 4 (SG/4) sur l'étude de la rentabilité de la formule V/STOL (*SG on cost effectiveness of V/STOL formula*)

→ AC/224(SG/4)D/1 et 2]
→ AC/224(SG/4)DS/1 à 14 | (novembre 1966-juillet 1968)
→ AC/224(SG/4)N/1]

Pour ces quatre sous-groupes, il y a eu une déclassification partielle de "secret" à "confidentiel" par DN(77)17.

-:-

Les documents des groupes consultatifs et de leurs sous-groupes ont fait l'objet de listes détaillées, jointes en annexe.

Ils sont reproduits sur microfilm.

Nous conseillons de les déclassifier et d'envisager leur mise en lecture publique, en réservant peut-être un examen plus attentif aux documents concernant des études de matériels dont l'entrée en service était prévue pour les années 1970-1975.